



L'ENVOLEE

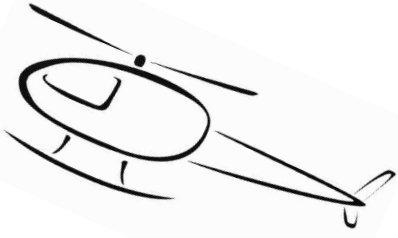
POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

NUMÉRO 46 - MAI 2016 - 2 EUROS

15 000

NOUVELLES PLACES ANNONCEES POUR 2022

IL EN RESTERA TOUJOURS UNE POUR TOI ET TON FILS



L'ENVOLÉE est un journal trimestriel. Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des comptes rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois. Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement, sans laisser les journalistes, sociologues, militants et autres experts parler à leur place.

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. *L'Envolée* se veut porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte-parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sûr, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous faisons le pari que les mots inspirent et nourrissent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport social entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner.

Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal existe maintenant depuis plus de quinze ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur Notre site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

À bas les prisons, toutes les prisons... soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une machine à broyer.

SOMMAIRE

Mutinerie au QMC de Valence, récit de procès	p. 5
Vivonne : chronique d'une mutinerie annoncée	p. 7
Philippe L. depuis Lannemezan	p. 9
Torture à Châteauroux	p. 10
Un après-midi devant Fleury	p. 15
La solidarité en brèves	p. 17
Marina et Maité depuis la centrale de Rennes	p. 18
Autodéfense des Trans en prison	p. 20
Réquisitoire : une nouvelle de Cloé Medhi	p. 22
La nouvelle loi sur la sécurité publique	p. 24
Justice du fond de la classe	p. 27
L'AP veut la mort de Fabrice Boromé	p. 31
Chronique de Lannemezan par Gaëtan	p. 33
G. Huss, prisonnier allemand en lutte à Mulhouse	p. 35
Prison de femmes au Mexique par les 3 Passants	p. 38
Les publications	p. 40
Ciao Roger	p. 42

**« 5 PAR CELLULE,
IL RESTE UNE PLACE
POUR TON FILS »**
TRUST, « INSTINCT DE MORT »



Enfin, la campagne présidentielle est terminée. On avoue : avec beaucoup d'autres, on a un peu plus suivi la télé-réalité que d'habitude. Le spectacle était meilleur, avec deux candidats mis en examen qui font mine de s'en prendre à une justice qui serait partielle, et tous les autres qui disent que c'est pas bien. Pourtant, on se tue à vous le dire qu'elle est partielle, la dame. Au quotidien, elle a plus tendance à s'en prendre aux pauvres, aux prolos, aux gamins des cités, etc., qu'à une héritière raciste et à un châtelain catholique... Mais parfois, ça fait aussi partie de son job de mettre en scène quelques affaires impliquant tel ou tel politicard. Elles font partie intégrante du système représentatif, et le « tous pourris » qu'elles induisent n'a jamais conduit à autre chose qu'à un pauvre antiparlementarisme très souvent réactionnaire. Au passage, elle se fait un peu de pub et met en scène sa puissance mais rappelle qu'elle est toujours menacée – et toujours à défendre. Et toutes les bonnes âmes de pétitionner aussi sec, courageusement et bruyamment, pour lui témoigner leur affection. Elle en est sortie toute ragailardie, la vieille institution, plus que jamais garante de notre République. Ben voyons.

Plus sérieusement, du côté des prisons, zéro surprise: ils sont tous d'accord, il faut en construire. Encore plus que jamais, le débat s'est limité à « combien ? ». Pas combien de thunes, non : combien de places supplémentaires à construire au plus vite. Le 30 mars, la

directrice de la MA de Villepinte en remet une couche. Cette fois, il n'y a pas que le petit personnel radicalisé façon SPS (syndicat pénitentiaire des surveillants) qui brûle des pneus devant un accueil famille pour rouspéter contre son employeur l'Etat. Machinette le dit : trop c'est trop, elle ne peut plus gérer sa prison avec 1 132 enfermés et un taux d'occupation qui dépasse les 200 % ; provocatrice, elle déclare qu'elle « n'est plus en capacité physiquement d'accueillir des détenus ». Panique à bord ? Remise en cause radicale de ses petits copains juges qui condamnent trop ? Pas le moins du monde ! Il s'agit bel et bien « d'accélérer le processus judiciaire pour ceux qui le méritent et évidemment pas d'ouvrir grand les portes de Villepinte. » Nous voilà rassurés. Elle rappelle simplement à son tour – depuis sa place de gestionnaire du stock au bout de la chaîne pénale – qu'il y a urgence : la surpopulation est le fléau des prisons. Pour les gestionnaires de tous bords, la « surpopulation », ça se fait pas, c'est indigne. OK, premier point – qui fait toujours bien : c'est par respect pour les détenus qu'on va les enfermer mieux.

Mais surtout, la « surpopulation », c'est le carburant idéologique de la construction de prisons. Pour plus de clarté, définissons le terme : la surpopulation, c'est le résultat du décalage entre le rythme d'augmentation de l'incarcération de « détenus » et le rythme de la construction de places supplémentaires. La « surpopulation » est donc un rap-

port entre deux courbes qui ne font que croître – et il y en a une qui grimpe toujours plus vite que l'autre. Le terme dit donc autre chose qu'« il y a de plus en plus de prisonniers ». Le terme porte en lui-même une forme de résolution obligatoire du hiatus : la construction de places supplémentaires. Et d'ailleurs, le jour même de l'envoi du courrier de Machinette, le ministère répond « qu'il n'a pas attendu pour prendre des décisions importantes. Dès cet automne a été lancé un programme de construction pénitentiaire budgété ».

Si on entre plus dans le détail des positions au cours de cette campagne, à l'extrême-droite, la surpopulation, ça veut dire en gros : « Y aura toujours de plus en plus de délinquants, y en aura toujours plus dans ce monde menaçant, ils coûtent cher, en plus ils récidivent toujours, et en plus ils sont de couleur, souvent... Conclusion : déchéance de nationalité, expulsion, perpète, voire rétablissement de la guillotine. » Bref, la « surpopulation » porte dans ce cas l'idée qu'une dépopulation est nécessaire. Et en attendant d'avoir vidé le pays de ses prétendus envahisseurs, on fixe le nombre de places à construire à 40 000. A l'autre bout du – tout petit – spectre politique, pour mettre un terme à la « surpopulation », « il ne faut pas négliger les alternatives », bêlent ceux qui feignent d'ignorer que les peines alternatives n'ont jamais inversé, ni même freiné la courbe des incarcérations. Les peines alternatives – on ne cesse de le répéter dans ce journal – ne font que

s'ajouter aux incarcérations qui augmentent de façon exponentielle depuis trente ans.

Entre ces deux pôles – pas vraiment éloignés –, la base d'accord, le pot commun, c'est 15 000 places minimum sur le quinquennat à venir. C'est donc ce que s'engage logiquement à construire Macron. En fait, ce chiffre a été retenu, parce qu'il correspond au programme de construction déjà voté depuis longtemps et finalement lancé par Urvoas avant la fin de son mandat : 21 prisons d'à peu près 500 places chacune. C'est le fameux « programme de construction pénitentiaire budgété ». Voilà pour l'hypocrisie ambiante, qui prétend ne pas savoir que l'Etat est avant tout affaire de continuité – notamment dans sa politique répressive. D'ailleurs, dans une lettre à son successeur publiée le 18 avril, Urvoas expliquait avoir demandé au secrétaire général du ministère de « coordonner la préparation d'un texte » de loi et de préparer « dès le mois de mai les éléments pour les budgets 2018, 2019 et 2020 ». Plus fondamentalement – et ce n'est pas pour nous réjouir –, ce consensus sur la nécessité de construire des prisons pour résoudre le « problème de la surpopulation » montre bien que tout ce petit monde est d'accord pour penser qu'il y a trop de délinquance (sans jamais interroger ce mot) ; que les délinquants c'est forcément les autres ; qu'une fois enfermés, ils se transforment magiquement en « détenus », qui constituent un stock d'objets à gérer. Ce terme de « détenu », personne ne l'employait il y a quarante ans à peine ; aujourd'hui, il a remplacé celui de « prisonnier ».

« Voilà dix ans que je suis incarcéré. Le système pénitentiaire français se préoccupe plus de la modernité des nouvelles prisons que de la vie à l'intérieur », a dit Romain L. en février au tribunal correctionnel lors de son jugement pour un mouvement au QMC (quartier maison centrale) de la prison de Valence. Les prisonniers ne parlent pas de « surpopulation carcérale », ils ne se conçoivent pas comme un stock excé-

dentaire. Ils parlent de leurs vies enfermées, de leurs existences gommées par des années d'incarcération. Ils savent que les prisons sont toujours plus remplies d'hommes et de femmes condamnés pour de plus en plus d'années, et que l'augmentation inexorable du nombre des emmurés est la conséquence directe d'une justice qui prononce des peines à la pelle pour servir un système économique et social qui élimine purement et simplement ceux qui enfreignent les lois de ses maîtres.

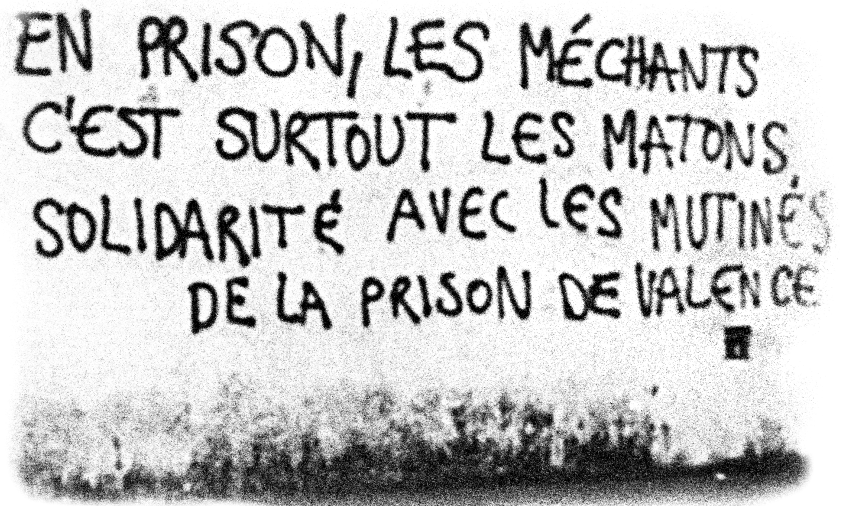
Quand les gouvernants évoquent la « surpopulation carcérale », ils quantifient un « stock » en cours d'emprisonnement, parlent même de « flux », comme pour des marchandises. Pour les prisonnières et prisonniers, la prison ne s'arrête pas au temps de l'incarcération. Il y a plus de prisonniers que de places prévues, et même plus que les 70 000 comptabilisés par l'AP. La prison, c'est pendant *et* après la peine – ne serait-ce que parce que la grande majorité des libérations sont désormais soumises à un contrôle judiciaire strict. Un ami récemment sorti après vingt-huit ans se retrouve assigné à résidence dans un foyer sordide d'une petite ville, cloué par un bracelet dans sa nouvelle cellule pendant la majeure partie de la journée, sans travail, sans autres ressources qu'une maigre allocation, sans autre perspective que l'attente d'un assouplissement de ses obligations fixées par un JAP. Toujours sous la menace d'un retour à la case prison. Ne serait-ce que parce qu'il est toujours difficile pour un sortant de prison, y compris après une peine plus courte, de parvenir à trouver emploi et logement. Même si on ne l'a pas vraiment choisi, la vie pousse à ne pas respecter les lois et à courir souvent des risques inconsidérés. Aussi parce que la prison enferme non seulement les prisonniers et prisonnières, mais aussi leurs familles et leurs proches : ce sont des années de séparation, de parloirs glauques, d'humiliations pour les visiteurs en butte à l'arbitraire de matons savourant leur petit pouvoir. Sans oublier l'argent qu'il faut dépenser en voyages souvent

longs pour quelques heures passées avec un fils, un époux, une sœur...

Nous n'avons jamais reçu de lettre de prisonnier déplorant la « surpopulation carcérale », et cette fois encore, tous les courriers de ce numéro racontent des parcours, des tranches de vie. Les prisonnières et prisonniers dénoncent une politique qui enferme de plus en plus, une logique sécuritaire qui conçoit des centres pénitentiaires pour isoler toujours plus, une volonté d'enfermer les condamnés plus longtemps. Nombre de courriers montrent que les dernières prisons sécuritaires sont méthodiquement pensées pour empêcher autant que possible que des longues peines se révoltent contre des conditions de détention pourtant invivables pour des hommes et des femmes qui ont des dizaines d'années à faire. Idem pour les QMC qui se propagent à l'intérieur des centres pénitentiaires proportionnellement à l'allongement des peines.

Que nous reste-t-il à faire à l'extérieur, sinon nous opposer par tous les moyens à la construction de nouvelles prisons ? Il y a trente ans, en 1986, même les organisations chrétiennes s'opposaient au plan des 13 000 places de Chalandon, alors ministre de la justice. Aujourd'hui, par un tour de passe-passe pourtant grossier, la construction des 15 000 places annoncées apparaît comme une mesure « humanitaire » : à la fois comme une aide à des prisonniers enfermés dans de mauvaises conditions et comme une réponse à des matons qui revendiquent toujours plus de moyens... Elle est bonne, celle-là ! On le sait, la solution ne viendra pas des enfermeurs.





MUTINERIES AU QMC DE VALENCE

récit de procès

Fin 2016, deux mutineries ont éclaté en l'espace de deux mois, révélant les conditions de détention drastiques et inacceptables que subissent les prisonniers longues peines stockés par l'administration pénitentiaire dans les nouveaux quartiers maison centrale (QMC). Le 6 janvier dernier, lors d'un premier procès, les magistrats du tribunal de Valence ont distribué trois années de prison à chacun des trois prisonniers inculpés pour la première mutinerie, celle du 25 septembre au QMC. Le procès de Romain L. et José T., accusés d'être les auteurs de la mutinerie du 27 novembre 2016 au sein de ce même QMC, s'est tenu le 10 mars. C'est de celui-ci qu'il est ici question.

UN PROCÈS PUBLIC TRANSFORMÉ EN HUIS CLOS
Comme lors du procès de la mutinerie de septembre (cf. le site Internet de *l'Envolée*), le tribunal de Valence est bouclé par la police et l'entrée en est interdite aux soutiens.

Une armada de flics surarmés bloque l'entrée du tribunal. Impossible de passer la porte, encore plus d'accéder à la salle d'audience. Seuls quelques proches des prisonniers peuvent entrer en prouvant leur lien familial avec une carte d'identité. Mais ça ne suffit pas toujours aux autorités : en pleine audience, les flics de l'escorte prétendent que la sœur de José filme avec son téléphone, et le juge l'exclut définitivement de la salle – en fait, pour punir les mots de soutien clamés par la famille lors

de l'arrivée des deux inculpés au tribunal.

Adeline, la compagne de Romain, avait appelé à un large soutien pour ce procès, notamment lors d'entretiens téléphoniques avec les émissions de radio *l'Envolée* du 20 janvier et *Papillon* du 2 février. Ce vendredi 10 mars, c'est « son jour à elle aussi » : un jour important dans sa lutte contre la pé-

nitentiaire, qu'elle partage avec Romain et tous les soutiens présents. Les flics se tâtent un long moment avant de lui permettre l'accès au tribunal. Quand elle entre enfin, l'audience a déjà commencé.

L'entrée est interdite aux autres personnes venues entendre et relayer la parole des prisonniers sous des prétextes divers et variés.

PRISON AU HIT-PARADE SÉCURITAIRE

Romain a passé neuf mois dans la prison sécuritaire de Condé-sur-Sarthe, à plus de 700 km de chez lui. Il obtient un transfert pour rapprochement familial à environ 200 km de sa compagne et de son bébé, à Valence. Selon une enquête du Canard enchaîné, le nouveau centre pénitentiaire est au top du classement sécuritaire avec une notation de 69 points sur la base d'un savant calcul élaboré par l'AP : 2 points par mirador, 2 pour une implantation en zone rurale, etc. Ajoutons le sentiment de compression entre quatre murs, l'aversion pour l'arbitraire et la surdité de l'AP : sans surprise, c'est pas le score qui explose pour Romain, mais la colère après huit mois passés au QMC. En transfert disciplinaire à la centrale de Moulins suite à la mutinerie, il se mange cinq ans supplémentaires au TGI de Valence en attendant un nouveau transfert. Il y a un mois, il a été renvoyé à Condé...

« Si je casse juste une caméra dans le couloir, on m'enferme au mitard et personne dehors ne saura ce qui se passe ici, alors j'ai tout cassé, et voilà :
il y a des gens devant le tribunal, voilà la presse qui est venue au procès [...] Quand les écrits ne font rien, que reste-il à part les actes ? » Romain L.

Une fois le tribunal est plein, un autre coup c'est juste : « Non, vous, vous ne rentrerez pas », une autre fois c'est sur ordre du procureur général... Le petit groupe se rassemble devant l'entrée du tribunal, scandé des slogans. C'est là que les flics décident de charger : coups de matraque, gazeuses et clés d'étranglement. Deux personnes embarquées pour une garde à vue de vingt-quatre heures se prennent le classique « violences et outrages sur personnes dépositaires de l'autorité publique ». Procès le 17 novembre 2017.

« CE N'ÉTAIT PAS UNE AGRESSION, C'ÉTAIT UN CRI, UNE ACTION »

A l'intérieur du tribunal, les prisonniers protestent devant la Cour contre la dureté du régime de la détention à la nouvelle prison de Valence, qui n'est pas adaptée à des détenus lourdement condamnés : « Ça fait dix ans que je suis en prison, et je n'ai jamais vu ça » raconte Romain. « On demandait simplement à ce que ça fonctionne comme une vraie maison centrale » enchaîne José, « C'est une surveillance constante, il faut comprendre qu'un quartier pour longues peines, ça n'est pas comme une maison d'arrêt. Il faut un minimum de liberté au sein de la prison, sinon c'est invivable. »

La fermeture systématique des portes des salles d'activités, la suppression du droit d'emmener des biscuits ou gâteaux en activité, en promenade ou à la musculation ou encore une petite radio pour le sport ou la promenade leur font dire : « Y a un peu tout qui ne va pas dans cette prison. [...] Cette maison centrale

fonctionne comme une maison d'arrêt : c'est un seul mouvement à la fois, et les surveillants sont constamment sur notre dos. » Les prisonniers demandent un gourbi (une cuisine collective). « Mais vous avez un coin cuisine dans vos cellules individuelles ! », leur répond la présidente. « Nous, on vous parle de convivialité, on vous parle de gens qui ont pris perpétuité ! »

Les prisonniers avaient fait part de leurs revendications à plusieurs reprises et par divers moyens : courriers, refus de réintégration des cellules ou blocages de cour de promenade. Ils avaient alerté l'OIP et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté : « On a demandé à parler au directeur, on les a saoulés avec ça [...] Des surveillants sont même venus nous dire de faire quelque chose », déclare José. Et Romain d'ajouter : « Le système pénitentiaire français se préoccupe plus de la modernité des nouvelles prisons que de la vie à l'intérieur. Je n'ai pas fait cette mutinerie que pour parler de Valence. »

DES MAGISTRATS OBNUBILÉS PAR LES DÉGÂTS... ET UN VERDICT SÉVÈRE

« Quatre cellules brûlées, trois étages saccagés et 1,6 million de dégâts » selon l'agent du Trésor. A l'audience, les deux prisonniers ont reconnu s'être emparés des clés du surveillant mais ont nié les violences. Ils ont reconnu avoir « cassé quelques caméras et ouvert les portes des cellules de 40 détenus », mais ils ont nié avoir incendié les quatre cellules et dégradé du mobilier. Néanmoins, après six heures

d'audience, face à des prisonniers qui relatent les conditions de détention insupportables, le verdict est salé : cinq ans de prison ferme pour les deux mutins. Romain a immédiatement fait appel de cette décision. Le procureur est satisfait – lui qui voulait faire un exemple.

L'appel est prévu mi-juin, toutes les infos seront sur le site Internet de l'Envolée.

Solidarité avec les mutins de Valence et leurs proches !



LOURDES PEINES POUR DEUX PRISONNIERS DU QMC DE RÉAU

Le 30 avril 2016, trois prisonniers du sinistre QMC de Réau avaient pris un surveillant en otage pour réclamer, entre autres, leur transfert dans une autre prison. Lors de leur procès au tribunal de Melun le 6 février dernier, deux d'entre eux n'ont cessé de dénoncer ces QMC et l'isolement : « On ne regrette pas. On ne voulait pas que ça soit une prise d'otage comme une autre. » La défense tente d'aller dans le même sens. Le proc' réclame huit ans car, dit-il, « bien sûr, il y a certainement à redire concernant l'administration pénitentiaire. Mais avec leurs nombreuses condamnations, les prisonniers ne pouvaient s'attendre à être traités comme des agneaux. Il ne faut pas se tromper de procès ».

C'est très clair : ils sont condamnés car ils ont déjà été condamnés...

VIVONNE : CHRONIQUE D'UNE MUTINERIE ANNONCÉE

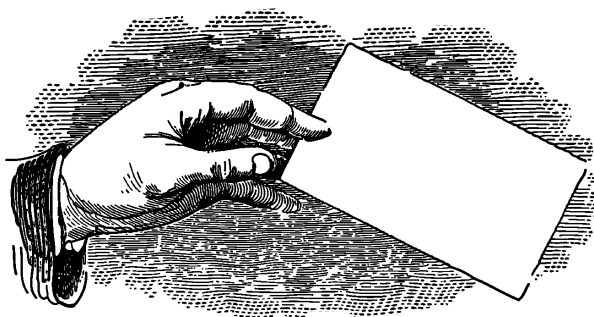
Début septembre 2016, une mutinerie a éclaté au centre de détention des hommes de Poitiers-Vivonne.

Dans *L'Envolée* n°45, des prisonnières racontaient ce qu'elles avaient vu et entendu de leurs cellules : la fumée, les cris, le sang... les violences physiques et verbales des Eris à l'encontre des prisonniers, comme première réponse et punition. Puis très rapidement, l'administration pénitentiaire (AP) a transféré les 178 détenus du CD à Uzerche, Neuvic, Seysses, et parfois plus loin : à Mont-de-Marsan et Grenoble, en tardant à informer certaines familles du nouveau lieu d'incarcération de leur proche. Deuxième punition. Pour la troisième, l'AP a rédigé une note de service informant les prisonniers de la suppression des parloirs du dimanche, y compris chez les femmes. Quatrième mesure, l'AP et le juge d'application des peines ont jugé bon de refuser toutes les permissions évaluées en commission le 13 septembre, dans l'attente de la sempiternelle identification des «meneurs». En prime : une cinquième punition pour les transférés qui, ayant à faire à un nouveau CIP et à un nouveau JAP, ont vu leurs procédures annulées et devront reprendre leurs démarches à zéro, notamment pour l'octroi des permissions de sortie. Et cerise sur le gâteau, une sanction disciplinaire pour les cinq prisonniers et un procès au pénal pour les deux meneurs désignés.

Quinze jours avant la mutinerie, l'un d'eux, Medhi Ferrari, s'était donné la peine d'écrire une longue lettre au garde des sceaux, l'informant d'une situation explosive à Poitiers-Vivonne, liée entre autres au partenariat public-privé. Sans surprise, il n'a pas reçu de réponse. Medhi s'est ensuite adressé aux médias qui, toujours sans surprise, n'en n'ont pas parlé.

L'émission *Papillon* en a finalement reçu une copie ; nous vous en livrons ici un long extrait. Les nouvelles taules ne pourront jamais rendre l'enfermement acceptable. Pas plus que les anciennes. Il y aura toujours un prisonnier écrasé par le règlement et l'arbitraire qui se lèvera un matin en disant : « Y en a marre ! »

Medhi est aujourd'hui incarcéré à Lannemezan.



M. FERRARI Mehdi
Vivonne, le 1^{er} septembre 2016

A l'attention de Monsieur le Garde
des Sceaux,

Monsieur le Ministre,
Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part de mes doléances à la suite de dysfonctionnements généraux au sein de l'établissement pénitentiaire de Poitiers-Vivonne. En effet, je souhaite vous faire part des éléments constatés suivants afin que vous puissiez avoir un droit de réponse avant tout diffusion dans les médias français :

– Le fait qu'une société privée en gestion déléguée qui se nomme « Eurest » puisse à nouveau signer un contrat de six ans alors même que des pratiques délictuelles organisées par les responsables ont été constatées courant 2009 à 2016. Ces pratiques ayant pour seul

objectif d'optimiser le chiffre d'affaires au détriment d'une majorité de détenus issus de familles défavorisées et dans le besoin, en violation de toutes les dispositions légales en la matière, et insidieusement, à l'aide des outils de l'État qui, par laxisme, cautionne les pratiques douteuses de cette société dans la mesure où ces plaintes sont constamment ignorées, ce qui engendre des contentieux administratifs qui coûtent aux contribuables.

L'infrastructure de ces prisons a été pensée dans le seul but de servir les sociétés privées et non la réinsertion des détenus malgré la mise à disposition d'infrastructures sportives

conséquentes mais que les malfaçons et un manque de personnels ne permettent pas une exploitation complète qui servirait la réinsertion et la réadaptation de la population pénale. Les cours de promenade sont désertés à cause d'un manque de sécurité et la non-mise à disposition de ballons pour occuper les détenus afin qu'ils puissent se dépenser, notamment pour ceux qui n'ont pas accès aux listes de sport.

– Le fait qu'une société Gepsa se permette, avec la complicité de l'AP, de tirer des marges bénéficiaires aux dépens des opérateurs (ateliers) pris à la gorge (2 euros de l'heure) en violation de



toutes dispositions légales en la matière (art. D.432-1 du CPP). Leur seul but étant d'optimiser le chiffre d'affaire, négligeant au passage leur mission de service public.

Vous avez fait rentrer dans ces murs des « loups capitalistes » déjà signalés devant le Juge administratif et ce, en toute irrationnalité reconduit pour six ans. Comment vous l'expliquez ? Soyez sûr, lors de la campagne présidentielle, le gouvernement et vous serez amenés à vous justifier sur ces pratiques abusives et délicieuses que vous cautionnez. Dès 2017, les associations (Ligue DDH, OIP, etc.) veulent se mobiliser pour dénoncer cette politique contraire à la République.

– Le fait qu'une seule personne ait le pouvoir réglementaire jusqu'à décider entièrement et sans « garde-fou » des mesures coercitives, que ce soit le directeur (toujours choisi en fin de carrière) pour l'ensemble de l'établissement mais aussi par ceux pour qui il existe une délégation de pouvoir : je fais référence aux chefs de bâtiment qui décident subjectivement de la politique à mener dans chaque bâtiment en totale contradiction avec le règlement intérieur.

– Le fait qu'il y ait dans ce type d'établissement de dernière génération autant d'abus de pouvoir sans que le personnel et la direction pénitentiaire ne soient inquiétés par des mesures disciplinaires.

Comment vous expliquez qu'un chef (premier surveillant) puisse être autorisé à diriger 246 détenus, et ce depuis sept années dans le même bureau. Je vous laisse imaginer ce qu'engendre une assise de plusieurs années sur la même chaise avec un pouvoir immense sur les hommes, c'est-à-dire : celui de menotter, de tabasser, et de mettre au « cachot » ceux qui se plaignent légitimement en cherchant des explications sur des incompréhensions ou des aberrations.

C'est du totalitarisme, dans un contexte décrit par Monsieur Sarkozy comme une « zone de non droit, honte de la République » ! C'est contraire aux principes fondamentaux de notre Constitution.

– Le fait que l'unité de soins SMPR délivre des médicaments comme des Smarties générant un trafic interne généralisé. Beaucoup deviennent des victimes de cette « politique de santé » sans qu'ils soient déclarés auprès des services de santé et provoquent des dommages collatéraux.

Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas réclamer à la population pénale une certaine éthique, un comportement civilisé de citoyen, un travail sur la problématique objet de l'incarcération, alors que des exactions de toutes natures sont commises sans scrupule par ceux qui ont le devoir de montrer l'exemple en donnant une référence sociétale. Ici, les CPIP et la direction ne s'impliquent en rien pour la réinsertion ou la réadaptation sociale du futur libéré.

Comprenez Monsieur le Ministre que tous comportements négatifs de vos personnels engendrent aujourd'hui sur les personnes incarcérées une radicalisation décomplexée.

Si vous rabaissez un humain à sa dimension la plus basse, ne soyez pas étonné qu'il n'ait plus rien à perdre et il se comportera comme vous souhaitez qu'il soit, c'est à dire un monstre !

(Des journalistes recevront une copie de cette lettre et ils suivront votre réaction pour connaître les changements que vous seriez amené à faire durant la fin de votre mandat.)

Medhi Ferrari

LE GENEPI DE POITIERS NE SERVIRA PLUS DE CAUTION HUMANISTE

En mars, le Genepi Poitiers expliquait à l'antenne de l'Envolée, les motifs qui ont conduit cette association d'étudiants à ne plus intervenir au sein du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne. Il y a d'abord eu cette prise d'otage entre détenus en mai 2015. Des militants du Genepi se sont alors retrouvés confinés avec des matons émoussés de parier sur la mort de tel ou tel prisonnier. Ils ont décidé de raconter cette histoire dans le journal du Genepi, Passe-Murailles, ce qui n'a pas été du goût de l'administration et des syndicats pénitentiaires : des bénévoles ont été empêchés d'accéder à l'établissement pour des raisons sécuritaires, d'autres soumis à des enquêtes de moralité ; la mise en place d'ateliers entravée (l'atelier poterie a été jugé trop dangereux par l'AP), des prisonniers toujours plus sélectionnés pour se rendre aux activités, voire empêchés. Dans ce contexte toujours plus réglementaire pour les prisonniers, le Genepi Poitiers a écrit un communiqué disponible sur Facebook expliquant « qu'il ne servira plus de caution humaniste au système carcéral par l'intervention d'étudiant.e.s qui masque le désintérêt et le mépris envers les personnes incarcérées ainsi que l'imperméabilité et les tabous de la prison » ; « qu'il soutient les prisonnier.ère.s en lutte et reconnaît les mutineries comme des actions collectives de résistance aux conditions de détention et à l'arbitraire des permissions de sortie et des aménagements de peine. » ; et « qu'il ne soutient pas ce système répressif et, en aucun cas préventif au vu du taux de récidive et du nombre toujours croissant de personnes placées sous écrou. »

« Je sortirai vivant de cet enfer qui dure depuis trente ans »

Lettres de Philippe

Centrale de Lannemezan,
Le 18 mars 2017

Salut les amis, y a un moment que je donne pas de mes nouvelles dans le journal, mais il faut que le temps passe pour raconter les choses, voir ce qui change. Les nouvelles sont bonnes du côté du combat pour voir ma fille. Je vous raconte comment ça c'est passé pour que je reprenne contact avec elle. Je me battais depuis douze ans, dans les règles, avec cette justice qui n'a jamais rien fait pour que je recontacte ma fille. Alors je suis passé à ma manière par le biais d'un ami qui, lui, l'a retrouvée, car je ne savais pas où était ma fille. Je vous dis pas le choc quand j'ai reçu une photo d'elle, les larmes, l'émotion, le blocage à dévorer cette photo. Quelle joie j'ai ressentie après douze années et une haine envers cette justice qui s'en est branlée... bref, je ne vais pas m'attarder à user mon encre pour parler de ces chiens ! Ma fille m'a écrit et elle me dit qu'elle va faire un permis de visite pour venir me voir... Là, j'ai lu et relu en tremblant ; c'est pas explicable, cela. Revoir ma fille qui a 14 ans... je l'ai plus vue depuis douze ans, je suis le plus heureux des papas.

Ma compagne Monique est toujours là, une femme en béton. J'ai tout à présent... plus qu'à retrouver ma liberté et je serai comblé. Je sortirai vivant de cet enfer qui dure depuis trente ans, sans sang, ni blessé. *Faites sortir l'accusé*, le film que mon ami a réalisé, est fini – et j'espère que mon histoire vous intéressera. Je remercie tous les gens qui ont mis de l'argent pour ce film, bientôt vous l'aurez chez vous.

La loi c'est eux, Lalouel, c'est moi.

Le 19 avril 2017

Me re-voilà, d'abord, je passe le bonjour à tous les potos dans ces tombeaux secrets, ces nouvelles taules de merde qu'ils veulent construire en plus. Ils feraient mieux de trouver une autre solution ou de construire leurs [propres] tombeaux, mais bon, ça rapporte du fric. Je souhaite qu'ils se retrouvent eux-mêmes un jour enfermés dans leurs propres taules. Rien de rien n'avance dans ces taules. Je

tiens à vous dire que c'est de pire en pire ces prisons, tout le monde s'en branle. Faut garder son sang-froid, certains savent de quoi je parle. Même ces centrales, c'est devenu de la merde, répression sans arrêt, les fouilles le soir par ces Eris de merde pour te trouver un bigo ou autre. Ils feraient mieux de mettre les portables en cellule au lieu de nous casser les couilles et de nous rajouter des peines de prison et des transferts. Mais leurs cabines téléphoniques, ça rapporte tellement... Y en a marre, alors on est obligé de faire et supporter tout ça comme plein d'autres choses. Certains voient où j'en suis dans mes pensées ! Vous voyez, ma haine est toujours bien là, contrôlée mais toujours présente ! Et je me retiens dans mes écrits, je vous le dis !

Tiens, juste pour vous faire comprendre qu'ils s'en branlent : je suis passé pour les RPS, la JAP me reproche de pas voir le psy et de pas payer les parties civiles. Elle m'a donné quarante jours de RPS, donc je lui ai écrit, demandé une audience, rien. C'est une honte de chipoter pour pas me donner la totalité des RPS vu la condamnation à mort qu'ils m'ont mise ! Je lui ai dit aussi qu'elle regarde les dossiers avant de juger, car un psy j'en vois un, j'ai le certificat en cellule, et les parties civiles, elles se servent seules. Pourquoi je donnerais encore : 20 piges + 10, ça leur suffit pas comme condamnation à ces bipbips-là, bref !!! En plus, ça fait trente piges de faites pour le moment, et c'est pas fini. En écrivant ça je pense aux potos dans ma situation. Vous vous reconnaîtrez dans ce que je dis j'espère ! Juste ces petits coups de gueule pour vous dire que je lâcherai rien !!!

FCD à tous les potos.

PS : Un miracle vient d'arriver, ah ah ah ! On m'a retiré le DPS, je ne suis plus dangereux depuis quelques jours, ah ah ah ! Avec les potos on a fêté ça, on a fait péter la marmite de thé et les beignets, ah ah ah !

Dernière minute : Philippe tient à pousser un coup de gueule contre le sort qui est fait à Fabrice Boromé depuis qu'il est transféré à Saint-Maur. « Quand on est passé par là, on sait exactement ce que ça veut dire »...

Il appelle tous les braves à écrire à Fabrice pour le soutenir.



TORTURE À CHÂTEAUROUX

Une mère et son fils résistent



Lydia est une maman dont le fils Julien était incarcéré au centre pénitentiaire de Châteauroux. Parce qu'elle avait informé Julien du comportement déplacé à son égard d'un employé Gepsa-Onet qui s'occupe du linge des prisonniers à l'accueil des familles. L'administration pénitentiaire (AP) a suspendu son permis de visite et lui a interdit l'accès au site pénitentiaire (accueil des familles et parking). A l'intérieur, Julien s'est trouvé encore un peu plus à la merci de matons en roue libre qui profèrent des insultes et des menaces de mort, distribuent des coups et autres sévices. Il est placé au mitard où se trouve un autre jeune gars, Yannick Chevalier, que les surveillants ont tabassé dès son arrivée. Julien et Yannick parviennent à faire sortir deux lettres, véritables appels au secours depuis l'enfer du mitard de Châteauroux pour que l'AP ne puisse pas faire passer les effets de sa violence pour un suicide. Lydia appelle à deux reprises à l'antenne de l'Envolée. Nabil, un ancien prisonnier passé par Châteauroux, en entendant son témoignage, appelle à son tour pour raconter ce qu'il a connu, la violence exercée à l'encontre des prisonniers et de leurs proches dans cette sinistre maison de torture. Depuis, Julien a été transféré à Saran, mais les matons de Châteauroux font en sorte qu'il ne les oublie pas : il doit encore être jugé fin mai 2017 sur des prétextes fallacieux, détention de stupéfiants et de portable, insultes, etc. Quant à Yannick, il a été transféré à l'hôpital psychiatrique d'Orléans.

Nous reproduisons ici des extraits des interventions de Lydia et de Nabil et les deux lettres lues à l'antenne de l'Envolée.

ENTRETIEN AVEC LYDIA 31 MARS 2017

L'Envolée : Salut Lydia ! Ils t'en font voir de toutes les couleurs et il est hors de question qu'on laisse faire sans rien dire. Tout commence à l'accueil des familles de la prison de Châteauroux...

Lydia : Il y a un petit peu plus d'un mois, un employé de l'agence de sous-traitance Gepsa [Gestion établissements pénitentiers services auxiliaires]-Onet, qui vient livrer le linge aux prisonniers, les draps, etc., me regardait d'une manière bizarre. Des familles l'ont constaté, et j'en ai référé à la personne qui travaille avec lui et qui nous accueille à l'abri familles. Elle m'a confirmé qu'il était venu lui demander de me mettre en contact avec lui. Sabrina, la matonne qui nous accueille, entend vaguement la conversa-

tion et demande ce qui se passe ; on lui explique, et elle me dit qu'il faut absolument écrire à la direction pour le faire virer, et qu'elle appuiera ma demande étant donné qu'elle aussi a reçu des propos déplacés de sa part. Prévenu, mon fils en a référé au gradé de son étage, qui s'est avéré être le compagnon de Sabrina. Elle s'est fait taper sur les doigts pour ce qu'elle nous a dit. Tout est parti de là. Depuis, il y a un acharnement sur mon fils... Des fouilles corporelles, les matons lui passent la main pour lui écarter les fesses... Ils lui ont fait à deux reprises : une fois en sortant du parloir et une fois aux douches.

L'E. : Ils se permettent aussi d'entrer dans ton parloir et font des insinuations mensongères.

L. : Ils ont dit à mon fils – j'emploie les mots exacts – qu'ils étaient au courant que je lui « en mettais plein le cul quand je venais au parloir ». Il a demandé des explications aux matons qui lui ont répondu que je lui faisais rentrer des substances illicites, et l'un de ces matons a réitéré ces accusations. Au total, en seize mois de prison, ils n'ont jamais rien trouvé sur lui. Ça s'arrête pas là. Ça continue dans le harcèlement, les insultes... Y a une matonne qui a un tatouage avec Yakuza marqué dessus ; elle lui fait souvent voir en lui disant : « Fais gaffe, à ta sortie c'est mon fils qui va te tomber dessus. » Là, c'est de pire en pire : une fois sorti du mitard, ils l'y remettent quatre jours plus tard. Je suis allée le voir le lendemain, il m'a dit : « Maman, il y a un jeune

qui est arrivé de je sais pas où, normalement il devrait être en bâtiment, mais ils l'ont carrément tout de suite mis au mitard, et il a la main et le pied cassés. Il hurle. » Il a vu aucun médecin. Quand la gamelle arrive au mitard, mon fils mange pas, le plastique est ouvert et la nourriture mélangée ; il a peur qu'il y ait des médicaments dedans. Quelques-uns ont l'air assommés. Comme il a moins de 21 ans, il a droit à une collation supplémentaire : ils la lui donnent même pas. Mon fils a perdu beaucoup de poids. Et il n'est pas le seul. Je suis en contact avec une dame dont le conjoint a aussi subi des fouilles corporelles comme mon fils, et pendant quarante jours, il n'a pas eu le droit de cantiner. Mon fils a écrit à la directrice, à la juge, à son Spip et son avocat ; les matons lui ont dit : « Tes courriers ne partiront pas » puis les ont jetés à la poubelle. L'OIP m'a confirmé que les autres personnes qui avaient porté plainte ont été transférées. De mon côté, j'ai déposé une plainte à la gendarmerie contre les allégations des surveillants, mais la gendarmerie a été désaisie au bénéfice du commissariat de Châteauroux - l'enquête a été confiée aux mêmes policiers qui ont tiré sur mon fils. Donc on sait déjà que c'est joué d'avance.

L'E. : Tu veux nous parler de ce qui s'est passé aujourd'hui ?

L. : Aujourd'hui, j'ai emmené une dame qui va voir son petit frère, et Barbara, une amie qui a vu sa demande de parler avec mon fils refusée car elle n'est pas de la famille – alors que mon fils a déjà un permis avec une copine. L'OIP a dit qu'elle pouvait réitérer sa demande – sauf que c'est pas du goût de

Sabrina la matonne qui a commencé à s'agacer : « Je vois pas pourquoi vous en feriez une autre, et même si vous envoyez les papiers à la direction, tout passe par moi, et je fais une note pour que vous n'obteniez pas le parler. » Et d'ajouter : « Maintenant c'est bon ! Ça suffit avec vous, je sais pas ce que vous avez depuis un petit moment, mais vous commencez à sacrément me casser les bonbons ! » Je lui ai dit : « Si vous voulez savoir ce que j'ai, c'est par rapport à l'histoire de Gepsa-Onet » ; là elle est devenue hystérique.

L'E. : J'étais avec toi au téléphone et je confirme, une vraie hystérique ! Et c'est bien celle qui avait dit qu'elle te soutiendrait et qui s'est fait taper sur les doigts par son mec le gradé ?

L. : Non seulement elle m'a pas soutenue, mais en plus le parler qui a suivi, elle m'a prise dans son bureau en me demandant de fermer la porte et m'a dit : « Quand je vous dis quelque chose, c'est pas la peine d'aller le répéter à votre fils, ça évitera qu'il aille le dire au chef de service. » Je lui ai répondu : « Donc ça veut dire que vous êtes en train de me lâcher. » Elle s'est mise à gueuler, elle a appuyé sur son alarme et j'ai vu trois matons arriver pour me virer de l'accueil des familles. J'ai refusé, ils ont fait intervenir la police. Devant les flics, elle a soutenu que je l'avais insultée et menacée de mort. Les flics m'ont embarquée. Au commissariat, un inspecteur m'a dit que si je voulais déposer plainte, ils étaient obligés de me mettre en garde à vue jusqu'au lendemain.

L'E. : Salut Lydia, c'est la deuxième fois que tu appelles, quelles sont les nouvelles ?

L. : Je crois qu'ils pensaient isoler mon fils totalement, vu que mon gendre n'y avait jamais été, donc en voyant quelqu'un arriver pour venir le voir, ça les a beaucoup énervés ; encore une fois j'ai été prise à partie par Sabrina ; sur les conseils de mon avocat, je ne lui ai pas parlé vu qu'il y a conflit d'intérêts parce qu'elle a déposé plainte contre moi. La police est arrivée pour me mettre la pression. Dix minutes après, le gradé est revenu et a voulu me faire signer un papier, selon lequel je n'avais plus accès ni à l'abri familles, ni au parking ! Ce que j'ai tout de suite refusé sur les conseils de mon avocat. Ce papier, je l'ai reçu ensuite par courrier avec accusé de réception le 5 avril. Je vous le lis :

*Madame,
Suite à la suspension de votre permis de visite (et là je précise tout de même que je n'ai toujours pas reçu le courrier de ma suspension) je vous informe que l'accès au site pénitentiaire vous est interdit jusqu'à la fin de celle-ci. (Jusqu'à quand ? Je sais pas.) Vous ne devez vous rendre ni à l'abri familles, ni sur le domaine pénitentiaire pour quelque raison que ce soit. Pour tout renseignement, veuillez prendre contact téléphoniquement.*

Ce que j'ai fait, et bien sûr, impossible d'avoir quelqu'un au téléphone, alors déjà, cette phrase, je sais pas à quoi elle sert. Et si j'avais pas mon gendre et la dame que j'accompagne, comment je ferais, moi, pour donner

du linge à mon fils ? Comment je ferais pour récupérer son linge sale ?

L'E : Tu as reçu une lettre de ton fils, tu peux nous la lire ?

L. : Samedi 4 mars, entre 8 heures et midi, ils sont venus me chercher dans la cellule ; pour la fouille, sur la route de la douche, ils m'ont attrapé à la gorge. Deux surveillants devant la caméra témoignent des faits. Ensuite dans la douche ils me demandent de me mettre nu, donc j'exécute, et il s'est penché pour regarder sous mes couilles. Il a posé sa main sur mes fesses et les a écartées pour voir si j'avais caché un truc. J'ai dit que j'allais porter plainte contre eux. Ils m'ont retourné ma cellule sans moi, le lundi j'ai appris qu'ils avaient trouvé un chargeur qui n'est pas à moi. Dans la cour il y avait une feuille avec du shit, ils essaient de me le coller sur le dos alors que ça ne m'appartient pas ;

et dans ma veste ils y ont trouvé un téléphone que j'ai jamais eu dans les mains. Ils me font des fouilles au parloir, en cellule, par semaine j'en ai au moins cinq, et ils me mettent à poil, et après ils viennent avec une raquette [un détecteur] pour voir si j'ai un téléphone alors que je suis à poil devant eux, et j'ai pas le droit de cacher mes parties intimes. Samedi 1^{er} avril, le gradé qui est le mari de Sabrina m'a dit : « On va tout faire pour que tu restes ici. T'enlever tes parloirs avec ta pute de mère qui te charge le cul de téléphones et de shit », et en refermant la porte, du portail il m'a mis une patate. Et il m'a dit que si on portait plainte contre sa femme, il me pendrait. J'ai peur de porter plainte, maintenant. L'après-midi j'ai demandé une radio et un seau pour faire le ménage et il m'a répondu : « Crève, t'auras rien ! Demande à ta pute de mère de t'en ramener. »

L'E : Ils veulent le mettre

à bout, le pousser à la faute, et le punir à l'intérieur. On reste en contact. Tant qu'on est pas sûrs que ton fils est transféré... j'attends ton coup de fil.

L. : Je voudrais dire une dernière chose : je combats toujours pour récupérer mon permis de visite, mon fils va être transféré donc j'ai maintenant une certitude, mais j'oublie pas Yannick, et j'oublie pas les autres qui sont à l'intérieur ; voilà. Donc si y a des familles qui ont vraiment besoin, surtout qu'ils hésitent pas. On est là.

Pour plus d'infos : Facebook Soutien aux détenus de France (harcèlement physique et moral)

« J'oublie pas Yannick, et j'oublie pas les autres qui sont à l'intérieur »



Yannick Chevalier a écrit cette lettre du mitard de Châteauroux. Un membre de l'administration pénitentiaire qui visiblement ne cautionne pas ce qui se passe à la prison de Châteauroux l'a déposée dans la boîte aux lettres de Lydia.

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir ce courrier car je souhaite porter plainte contre la pénitentiaire ; je suis arrivé au centre pénitentiaire de Châteauroux le 8 mars 2017, j'ai reçu des coups et un attouchement sexuel. Quand je suis arrivé, ils m'attendaient à plusieurs surveillants ; ils m'ont plié pour m'emmener au quartier disciplinaire ; j'ai reçu plein de coups partout en arrivant dans la cellule. Je les ai suppliés d'arrêter de me taper, ils m'ont arraché mes bijoux, montre, chaîne, etc. Ils ont tout cassé. Dans la cellule, ils m'ont tabassé, ils m'ont dit : « Ferme ta gueule ! » car je pleurais et je hurlais pour qu'ils me tapent plus. Il y a un surveillant qui m'a déshabillé et Monsieur le [sous-]directeur leur a dit : « Mettez-lui un doigt dans le cul ! » J'ai crié pour pas qu'ils fassent ça, et d'un coup, le surveillant m'a introduit un doigt. Ça fait depuis le 28 mars 2017 que je n'ai pas mangé ; personne ne veut me donner à manger, ils m'ont répondu : « Crève, tu auras rien jusqu'à ce que tu partes. » Je fais des malaises en cellule, personne ne se déplace, et ils me laissent crever. Y a deux détenus qui ont tout entendu. Aidez-moi, s'il vous plaît.

Nous avons appris que Yannick Chevalier a été transféré à l'UHSA de Fleury-les-Aubrais juste après la publication de cette lettre sur les réseaux sociaux. Il nous est impossible d'avoir plus d'information. Si vous en avez, n'hésitez pas à écrire au journal.

« Ils ont l'impression d'avoir tous les pouvoirs et de tout contrôler »

Nabil est passé par la prison de Châteauroux. Après avoir entendu le témoignage de Lydia, il a tenu à apporter le sien en appelant à son tour l'émission de radio.



« Moi, je suis passé par Châteauroux, donc je connais bien. Le fils de Lydia, c'est pas un cas isolé ; c'est que les autres disent rien. J'ai écouté Lydia et les lettres qui sont sorties de là-bas : je ne peux que confirmer l'attitude générale, l'ambiance dans cet établissement : les matons ont l'impression d'avoir tous les pouvoirs et de pouvoir tout contrôler. Ils se connaissent depuis très longtemps – il y a un rapport quasi familial. C'est une ambiance de merde sur tous les points, un contrôle total des détenus, mais aussi des proches.

Pour les fouilles, il y a des détenus plus ciblés que d'autres : il faut se baisser avec parfois des contacts, quand y a un soupçon d'avoir caché quelque chose. C'est souvent aussi que les matons interviennent dans les parloirs, que ça vient couper le parloir. Ils sont très intrusifs. Ils veulent tout savoir, tout contrôler... Pas seulement à la sortie des parloirs, mais aussi dedans.

Lydia parle d'une surveillante aux traits asiatiques : j'ai eu des soucis avec elle pour une simple histoire de cartons remplis de livres. Elle et ses collègues ont tout retourné dans la cellule. Le lendemain, elle m'a fait des menaces similaires à ce qu'on a pu entendre dans l'interview – que dehors, je pourrais avoir des problèmes si je lui cause des sou-

cis. Le dialogue est impossible. Si on essaie, elle ferme la porte automatiquement, elle part chercher du renfort comme si elle avait un gros problème impossible à résoudre sans l'intervention de ses collègues.

Si on fait remonter à la direction ? La directrice ne s'intéresse pas à ce qui se passe en détention, c'est le directeur adjoint Seguela qui gère à sa manière les problèmes. À sa manière, c'est-à-dire : « Ferme ta gueule, de toute manière ici je suis tout-puissant. Je fais ce que je veux et tu t'écrases. » Il entend rien, il menace directement. Mes proches et moi demandions des doubles parloirs, il m'a fait un chantage que j'ai pas accepté : « Soit tu prends l'Envolée, soit tu prends les doubles parloirs. – « Ouais, ben je vais prendre l'Envolée, alors ! » Ça l'a un peu désarçonné et il m'a provoqué d'un « Vous avez un problème ? » Je rétorque : « Et vous ? », et dans la demi-heure qui suit, j'ai une fouille, histoire de me rappeler que mes façons ne sont pas très appréciées à Châteauroux. Ils aiment aussi épier les familles et faire pression sur elles.

Le vaguemestre, c'est un personnage très particulier, il se permet tout, il s'introduit dans ta vie privée, dans tes problèmes médicaux. Mon problème avec lui, ça

a été le retard de réception du courrier personnel. Un jour, j'explique à des proches au téléphone que je reçois pas leurs courriers parce que le vaguemestre ne me les remet pas. Là, la ligne est coupée et pas moyen de recomposer le numéro. Je rentre en cellule, il vient me voir dans la foulée : « C'est moi qui ai coupé parce que je veux pas que vous parliez de moi au téléphone. » « –Vous me faites des entourloupes, vous me bloquez mes courriers, maintenant vous me bloquez le téléphone... en gros, vous voulez m'empêcher de communiquer ! » C'est ce qu'ils font aussi avec le fils de Lydia. En plus, il dit : « Tu peux déposer plainte contre moi, je suis bientôt à la retraite, il me reste pas longtemps ! J'ai fait de la centrale, moi ! Les détenus, je les ai tous matés ! » Bref, c'est un personnage très... con, ouais, très con.

Lydia parle aussi du type de punitions qu'il peut y avoir à Châteauroux, comme le confinement, qui peut durer quarante jours. C'est un moyen de faire pression sur les détenus en les mettant dans des conditions encore plus difficiles. Les confinés n'ont qu'une seule promenade de 7 à 8 heures du matin... jusqu'au lendemain.

*« C'est une petite prison de campagne
où les gens tombent pour de petits larcins
parce qu'ils ont pas trop de thunes »*



Le mitard, aussi, est particulier : rien n'y est autorisé. Tu es vraiment dans leur lieu à eux. On se retrouve seul face à plusieurs surveillants qui viennent souvent gantés, avec des boucliers, tout un attirail de protection...

Là, je parle des deux prisons de Châteauroux, parce qu'il y a une maison d'arrêt (MA) et un centre de détention (CD), mais le fonctionnement reste le même. Ce n'est pas si différent, à part qu'en CD, on est censé pouvoir circuler. Mais il y a une interdiction de rester dans les couloirs, ça veut dire ce que ça veut dire, ça reste une espèce de MA avec les cellules ouvertes.

La fameuse Sabrina, c'est la surveillante qui s'occupe des accès au parloir ; elle a besoin que les proches des détenus soient agréables avec elle, qu'ils fassent attention à sa coupe de cheveux, à ses histoires d'ongles... Voilà, c'est une folle ! Elle râle, elle gueule... elle communique pas vraiment, elle fait juste semblant de s'intéresser pour soutirer des informations et pouvoir contrôler encore plus les détenus.

Les surveillants sont très violents à Châteauroux, parce que la pression est telle chaque jour

qu'il arrive un moment où on est obligés de gueuler pour se faire entendre ; là, ils le prennent vraiment comme une agression, et la réponse est claire : la violence, le coup de poing. S'ils veulent te calmer, ils croient que la meilleure des solutions, c'est la violence, la brutalité, l'humiliation.

Ils sont très discrets sur leurs appartenances syndicales ; par contre, des surveillants sont encartés au Front national et le disent ouvertement. Au PIC [poste d'information et de contrôle] du rez-de-chaussée, j'ai vu Marine Le Pen et Marion Maréchal-Le Pen sur les écrans d'ordinateur... Mais de toute manière, à Châteauroux, ils ont pas vraiment besoin de syndicats : ils sont tellement soudés qu'ils fonctionnent comme une entité – oui, comme une secte ! Ils ont pas besoin de soutien extérieur. C'est une petite prison de campagne où les gens tombent pour de petits larcins parce qu'ils ont pas trop de thunes. C'est pas des révoltés, des ennemis du système, ni rien, donc cette prison est largement contrôlable en mettant un peu de pression aux détenus ; et le peu de récalcitrants, ils s'en prennent plein la gueule parce que c'est facile.

Châteauroux, c'est un contexte. C'est des familles de matons, y a St-Maur juste à côté... Je connais pas cette centrale mais je pense que les surveillants de Châteauroux passent aussi par St-Maur, soit avant, soit après, au cours de leur carrière. Ailleurs il peut y avoir des problèmes entre les surveillants... là-bas c'est un bloc pleinement soutenu par la direction. Et dès qu'y a un problème, c'est tous les surveillants qui viennent. Le jour où je me suis engueulé avec le vaguesme, ils me sont tous tombés sur le dos, j'ai pas été au mitard, j'ai pas eu de rapport d'incident ni rien, mais ils te font comprendre tout de suite que réagir te met dans des positions très dangereuses.

Vu que je suis à l'antenne de l'Envolée, je veux faire un petit coucou à tous les détenus qui peuvent nous entendre pour leur dire qu'ils sont pas tout seuls, qu'y a du monde dehors, qu'on se bouge, même si c'est avec nos moyens, comme on peut, mais en tout cas on est là. On pense à eux. Je pense à Lydia, je pense à son fils, je pense à son collègue qui est avec lui... Quand t'es un détenu, t'as besoin de solidarités extérieures. Quand t'en as pas t'es mort. Et je pense aussi, en fait, aux surveillants de Châteauroux : on vous oublie pas... et on est là.



« LE PREMIER TOUR DE PARLOIR COMMENCÉ, ON SORT LA SONO »

Un après-midi devant Fleury-Mérogis

En mars et avril, des appels ont fleuri sur Internet : « Que ce soit contre une nouvelle loi, contre nos conditions de vie de merde, contre des violences policières ou contre la prison, on a raison de se révolter. » Le 8 avril, une cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour passer une journée devant la taule de Fleury.

Petit récit.

« Ça y est, le printemps est là, le soleil commence à taper. Au lieu de se retrouver en terrasse, on préfère se retrouver devant la taule de Fleury en solidarité avec les prisonnierEs et leurs proches. Le rendez-vous est filé à midi porte d'Orléans. On a assez de bagnoles pour ne pas blinder le bus. A 13 heures, on attend celles et ceux qui ont subi les bouchons et on croise les doigts pour que cela n'entraîne pas trop de retard pour ceux qui auront un parloir. En ce début avril, on voit qu'on est attendus par la matonnerie : y a des RG qui traînent sans se cacher, les matons restent à l'intérieur de l'accueil des familles, tentant en vain de limiter les échanges. On a ramené de la bouffe et des boissons, histoire de rendre un peu moins désagréables les minutes d'attente avant la voix métallique qui annonce les parloirs. Avant les parloirs, les proches n'ont pas particulièrement envie de parler, mais ils acceptent avec plaisir un café ou une tranche de gâteau, et nombreux sont les sourires sincères de solidarité, mais on comprend bien que la tête est ailleurs.

Le premier tour de parloir commencé, on sort la sono. Plein de personnes passent au micro pour expliquer les multiples raisons de

ce rassemblement devant Fleury : des camarades du mouvement social du printemps dernier y sont enfermés ; des mineurs qui se sont révoltés contre les matons quelques jours auparavant se sont retrouvés au mitard ; surtout, Fleury est la plus grande prison d'Europe – et tout le monde déteste la prison. On a des tambourins, des sifflets et nos mains pour faire un maximum de bordel en espérant qu'on nous entende de l'intérieur.

Des proches restent entre les tours de parloir, des discussions s'amorcent. Les marmots sont trop contents de voir un peu d'animation devant les cruels murs gris de Fleury. On prête sifflets et maracas, et on constate que les gosses sont aussi ravis de faire du bruit pour l'intérieur ! Les adultes remercient de la solidarité, nous disent que quelques tracts sont passés discrètement au parloir.

Pour être bien certains qu'on nous entend de l'intérieur, certainEs ont eu la super idée de créer une petite radio pirate pour quelques heures. Le message est passé à l'intérieur, et ceux qui le souhaitent ont pu écouter des sons du rassemblement qui avait eu lieu le mois précédent. On propose de passer des messages en direct sur cette antenne provi-

soire en mettant un téléphone à disposition des proches. Ça change des émissions de messages des radios chrétiennes. Ça a permis – entre autres – de souhaiter un joyeux anniversaire à une personne.

On fait une dernière fois un gros bordel à la fin du dernier tour de parloir. On commence à ranger, mais il ne reste plus grand-chose des boissons, gâteaux, tracts et autres *Envolée* qui étaient en libre service. Une fois le matos remballé, la grande majorité se dirige vers la MA des femmes tandis que d'autres restent un peu plus longtemps pour continuer à discuter avec les proches. Une petite fille qui vient de voir son père trente-cinq petites minutes nous demande pourquoi on est ici. On lui explique qu'on aime pas l'enfermement. Elle, on le comprend bien, son problème, c'est la liberté de son père : « D'accord, mais ça va servir à quoi pour mon papa ? » On est bien obligés de dire que malheureusement, on peut pas le libérer ; mais qu'on espère qu'il a été content de nous entendre et de savoir qu'il y a des gens qui



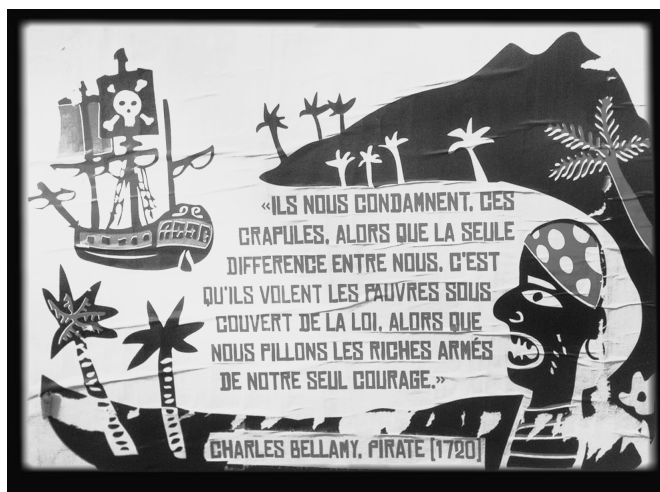
pensent à lui à l'extérieur. Avec toute la spontanéité d'une enfant qui a bien compris notre société, elle répond : « Ah oui, mais c'est gentil quand même. Merci ! » On lui promet de lui ramener des ours au chocolat, sa confiserie préférée, la prochaine fois. On rattrape au pas de course le groupe devant la MAF en croisant quelques gendarmes en civil. On gueule les derniers slogans « Flics, matons ou militaires, qu'est-ce qu'ils feraient pas pour un salaire ! Liberté pour tou.te.s les prisonniè.e.s ! Solidarité avec les prisonniè.re.s, leurs proches,

leurs potes et leurs révoltes ! ». De retour sur le parking, on se sépare. Une mère très inquiète au sujet de son fils vient vers nous ; On est super pressés, car le bus passe dans trois minutes ; on échange les numéros en speed, on lui donne un *Envolée*. Rentrés sur Paris, on lui passe un coup de fil : elle raconte qu'elle et son mari avaient un parloir avec leur fils. « Vous venez voir quelqu'un ? » leur a balancé un maton. « - Non, on est là pour voir les murs. » C'est alors qu'ils ont appris que leur fils était à l'hosto. Lequel ? Les matons sans

cœur ne l'ont pas dit, ni pour-quoi. Les parents passeront un week-end d'angoisse, à appeler tous les hôpitaux de la région parisienne sans obtenir de nouvelles.

Ces rassemblements permettent des rencontres, ils créent des liens de solidarité avec les proches, c'est l'occasion de filer des coups de main, et puis de donner un peu de force à l'intérieur.

Quelques participantEs au rassemblement



COULEZ MES LARMES, DIT LE MATON



Après les défilés cagouleurs de jeunes flics radicalisés en armes en décembre dernier, en avril ce sont les pleurs des syndicats de matons qui attirent les caméras de télé. A Fleury notamment. Prenant prétexte de l'agression d'un collègue à Osny ils ont bloqué à 350. A celles et ceux qui éternellement voudraient qu'« enfin prisonniers et matons s'unissent pour réformer la prison et fassent cesser l'indignité dans nos prisons », nous répétons, un peu fatigués : les matons, ces « prolos exploités », quand ils défendent leurs conditions de travail, ne peuvent qu'aller contre les intérêts des prisonniers. Les revendications de cet énième mouvement ne dérogent pas à la règle : fouille générale de l'établissement, abrogation de la législation qui oblige (déjà relativement) à justifier les fouilles à nu... « car la prison est inondée par les objets illicites, les portables et la drogue ». Autre petit rappel au passage : ces produits illicites font l'objet d'un commerce lucratif largement alimenté par, on vous le donne en mille : des matons ! A leurs pleurs habituels, les matons-victimes ajoutent désormais la menace terroriste, histoire de coller au discours de l'époque et anticiper l'ouverture des QER (quartier d'évaluation de la radicalisation) où 150 prisonniers sont censés être bientôt isolés. « La prison est un volcan sur le point de péter, on est pas à l'abri d'une émeute cet été », prophétise avec poésie un syndicaliste FO. Et comme d'habitude : des pneus cramés qui intoxiquent les prisonniers, des mouvements bloqués pour les familles... et une petite réception au ministère pour obtenir tout ce qu'ils veulent. Les prisonniers, eux, sont toujours 4 500 pour 2 900 places.



TOUT LE MONDE DÉTESTE LA JUSTICE !

Des cendres de la lutte contre la loi El Khomry renaissent des initiatives contre la justice. Dans le silence assourdissant des cours de justice, là où la violence d'Etat s'exerce de manière moins spectaculaire que sous les nuages de gaz, des collectifs s'organisent.

En avril s'est constitué à Montpellier un « Comité de surveillance des comparutions immédiates résolument antijuge et antiflics pour avoir des informations fiables sur ce qu'il se passe lors des audiences et être ainsi plus efficace pour lutter contre la répression. »

Dans le même coin, « CARAPACE est un collectif qui a pour but de construire et développer des solidarités afin de ne pas rester faible et isolé face à la police, aux tribunaux et au monde carcéral. Il a aussi pour perspective de participer et développer les luttes contre les logiques sécuritaires du système capitaliste. Se solidariser et se battre n'est pas une question de mots : c'est un enjeu pour la liberté de tous. Ce collectif est ouvert à tous [...] Établir une stratégie, ne pas rester isolé face à la justice... sont des moyens concrets pour se défendre. [...] Dès lors qu'on ne fait pas partie de la classe dominante, nos faits et gestes peuvent nous mener à des poursuites judiciaires, à des amendes voire à de la prison, d'autant que les lois et la justice sont faites par et pour les plus riches.» carapace30@riseup.net A Rennes, le site expansive.info a lancé un « appel à tout-e-s celles et ceux qui veulent lutter contre une forme d'injustice institutionnelle destructrice : la Justice pénale, et la manière dont on la rend dans les tribunaux. Cette invitation à aller au tribunal de Rennes, pour écrire,

mais pas forcément, s'adresse aussi à celles et ceux qui doutent encore que la Justice soit vraiment si injuste. Par la présence, la rédaction et la publication, on peut dénoncer ses petites injustices quotidiennes, qui sont de grandes violences pour celles et ceux qui les subissent et qui sont incarcéré-e-s, forcé-e-s de travailler gratuitement, obligé-e-s de payer, interdit.e.s de séjour... » On trouvera aussi sur le site quelques outils pratiques, dont un guide pour aller au tribunal, des conseils pour la réalisation de compte-rendus, les emplois du temps des audiences.

Pour Toulouse et alentour, on trouve quelques compte-rendus d'audiences très complets sur le site IAATA.info. Avec des illustrations en prime. On y trouvera aussi un article complet sur le projet de construction d'une nouvelle prison à Muret, à côté de l'usine carcérale de Seysses-Muret.

DES CANTINES POUR CANTINER À VILLEURBANNE

Cantiner : v.t. et v.i., Argot. Ache-ter (quelque chose) [provisions, tabac] à la cantine d'une prison. ex : « Ici, la bouffe est trop dégueu, j'ai encore dû cantiner une boîte de thon et un paquet de pâte pour 4 euros »... Envie de manger un bout tout en soutenant des prisonnier-e-s ? Venez à la prochaine édition de la Cantine pour cantiner au quartier Gratte-Ciel à Villeurbanne. Un repas préparé avec amour vous sera servi à prix libre, la thune collectée avec ce repas servira à envoyer des mandats aux prisonnier-e-s avec lequel.le.s nous sommes en contact. Cet argent pourra leur servir à cantiner. En taule, tout se paie : la télévision (8

- 10 euros par semaine), le savon, le papier hygiénique, se procurer un poste de radio, acheter des aliments en supplément des plateaux-repas généralement dégueu. Et quand on bosse, c'est pour 1,5 euros de l'heure. Ça pourra aussi servir à payer les timbres et les enveloppes pour continuer à leur écrire des lettres ou encore à soutenir les familles et les proches dans les frais de transports pour se rendre aux parloirs. C'est un moyen pour créer de la solidarité, aller au-delà de ces murs qu'on voudrait nous faire croire trop hauts, trop infranchissables, trop loin.

L'ETAT S'EN PREND À LA SOLIDARITÉ EN S'ATTAQUANT À LA CAISSE DE SOLIDARITÉ DE NANTES ET DE LA ZAD

« En janvier et février 2017, les trois personnes titulaires du compte bancaire du comité de soutien aux inculpé-e-s (la caisse de solidarité de Nantes et de la ZAD) ont été convoquées par la gendarmerie dans le cadre d'une enquête ouverte par un juge d'instruction. L'enquête portait sur un appel à dons visant à financer, via la caisse de solidarité, les amendes et frais de justice de personnes condamnées. [...] Ce sont nos pratiques de legal team qui sont ici ciblées. Faire de la legal team, c'est-à-dire se donner des conseils juridiques pour partir en manif, préparer sa défense en vue d'un procès, du passage d'un huis-sier, ou défier un contrôle de police par exemple, est un élément incontournable que les personnes et groupes qui sont exposés à la répression partagent. Ne laissons pas l'État nous intimider, renforçons nos outils d'autodéfense ! »

« Nous avons craint que l'enfermement et le désespoir se soient payés encore une victime »

Cela fait de nombreuses années que nous relayons les luttes collectives auxquelles Marina et Maïté prennent part en prison. Dernière en date : la lutte des prisonnières de la maison d'arrêt de Fleury-Merogis au printemps 2016 contre le durcissement des conditions d'incarcération (voir *L'Envolée* n°44).

Aujourd'hui incarcérées à Rennes, elles nous racontent cette prison où l'on meurt dans l'indifférence.

Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes mai 2017

Bonjour,

Tout d'abord, nous envoyons à toute l'équipe de *L'Envolée* une grande salutation. Aujourd'hui nous vous écrivons du CPF de Rennes pour vous raconter ce qui est arrivé le 22 mars dernier. Vers 14h40, quelques-unes d'entre nous, se trouvaient en division pour aller aux différentes activités, sport ou parler, quand l'alarme a sonné, et la prison a été bloquée. Tout d'abord nous sommes restées dans la salle commune à attendre, mais vers 16 heures la matonne nous a enfermées dans les cellules sans nous donner aucune explication. Nous nous sommes inquiétées, car dans cette prison il y a eu quatre femmes qui sont mortes en seulement quatre mois, et nous avons craint qu'une nouvelle fois, l'enfermement et le désespoir se soient payés encore une victime.

La surveillante était pressée de nous enfermer, mais malgré ses protestations, nous avons réussi à rester à deux dans la même cellule. Du coup, de la fenêtre, nous avons vu arriver à peu près une cinquantaine de casqués avec des boucliers, des gilets pare-balles et des armes à la main. Nous ne savions pas ce qui se passait, mais vu le déploiement, nous nous sommes dit avec joie que quelque filles étaient en train de foutre un sacré bazar. Les Eris ont commencé à courir par groupes dans tous les sens sur une partie du bâtiment d'en face, et petit à petit ils ont commencé à faire sortir des gens « arrêtés ». Depuis les fenêtres, il y a eu des cris, on a sifflé et encouragé les supposées « mutinées »... mais, bizarre : on dirait que c'est des mecs-mais vous savez, mecs-filles-mecs-et-tout-ce-qui-se-trouve-au-milieu, le choix est large... Quand même, au troisième « détenu » ça commence à faire un peu bizarre. On voyait pas très bien de loin, mais... on dirait que quelques-uns portent des pantalons de camouflage ?

Tout est très bizarre et par instants, nous nous sommes senties comme dans un film. C'est vrai que nous nous sommes doutées depuis le début que ça pourrait être un de leurs cirques, mais nous nous disions en même temps que c'était trop, qu'ils ne pouvaient pas annuler des parloirs comme ça ou laisser les intervenants bloqués, et qu'ils auraient fait ça à un autre moment de la journée. Mais encore une fois ils ont réussi à nous surprendre, encore une fois notre logique nous a trompées et nous avons compris qu'il s'agissait en fait d'un exercice d'entraînement. Alors l'indignation et la rage ont commencé à nous monter.

Les flics ont passé plus d'une heure à arrêter d'autres flics dans toutes les modalités possibles, à les mener dans des fourgons et à courir de ci, de là, comme s'ils étaient dans une colonie de vacances. Les filles nous ont raconté qu'ils ont vidé une division en leur faisant croire qu'il s'agissait d'une fouille ministérielle ; d'autres ont parlé d'un entraînement « anti-terroriste » qui aurait touché aussi l'extérieur. Pendant ce temps, ici nous étions toutes bloquées dans les endroits où nous nous trouvions quand l'alarme a été déclenchée – et pas seulement les prisonnières mais tout le monde : famille au premier tour de parloir, intervenantes, docteurs, etc... Les familles du deuxième tour de parloir sont restées dehors et elles ont dû faire demi-tour ; l'époux d'une femme de notre division a fait 500 km de route pour voir son parloir annulé.

Vers 17h30 le cirque était fini, et ils ont commencé à débloquent la prison bâtiment par bâtiment, pour finalement ouvrir les portes des cellules à 18h10 : juste le temps de prendre le repas et une douche vite fait avant la fermeture des portes à 19h30.

Nous dénonçons ces agissements de la flicaille,



qui n'ont comme seul but que de continuer à engraisser la machinerie répressive et de répandre la peur. Dans une prison où le nombre de femmes mortes est si élevé, les priorités de la directions sont d'essayer de nouvelles armes et des méthodes pour mieux réprimer, sans tenir compte qu'ici il y a des être humains enfermés, que nous avons une vie et que nous essayons de nous en sortir comme nous pouvons pour supporter cette torture. Nous nous demandons aussi combien a coûté cette opération, puisqu'en finir avec la misère qui nous entoure nous semble bien plus important que tous ces divertissements pour flics et maton.es.

D'autre part, nous profitons aussi pour vous informer de la situation de nos camarades basques gravement malades, Oler Gomez Mielgo et Ibon Fernandez Iradi. Ibon est atteint de sclérose en plaques ; il se trouve actuellement incarcéré à Lannemezan, et même si les médecins ont établi que sa maladie est incompatible avec son maintien en détention, la suspension de peine pour des raisons médicales lui a été refusée.

Surtout, nous voulons vous alerter de la situation de notre camarade Oier, incarcéré à Meaux avant

d'être transféré d'urgence à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Oier est atteint d'un cancer des os avec des métastases qui s'étendent du crâne jusqu'au

pelvis. Vu la gravité de sa maladie, son pronostic vital est engagé, et donc le seul moyen d'envisager une guérison serait sa libération immédiate et le retour au Pays Basque près de ses proches. D'ici, nous envoyons toute notre solidarité à nos camarades malades et à leurs proches, ainsi qu'à tous les prisonniers et prisonnières malades qui se trouvent dans la même situation. En même temps nous demandons leur libération immédiate et sans conditions.

La très médiatisée « sécurité » de l'Etat ne nous concerne pas. Nous, les femmes, les pauvres, les exclues, les rebelles, les dissidentes, les déviées, les immigrées, les précaires, les prisonnières... nous ne sommes pas en sécurité. Nos vies sont en danger. Faites gaffe, les ami.e.s, et continuez le combat pour en finir avec les prisons, ça devient urgent !

Gros bisous à vous, et force !

Maité et Marina

Paraît qu'je suis d'la mauvaise graine
Parce qu'un jour j'ai écrit « je t'aime »
Sur les murs de l'orphelinat



« J'ai envie d'écrire un petit truc sur Barbara. 2017, les vingt ans de sa mort. Elle est partie un 24 novembre, on est le 24 janvier et y a déjà le Figaro, Paris-Match, France 2 qui ont sorti des petits résumés de sa vie, son œuvre. Et puis y a Depardieu qui va faire un tour de chant en reprenant ses mots... Et tout ça est plein d'hommes, et tout ça m'énerve. [...] Elle a chanté pour certaines quand elle ne chantait plus pour ceux qu'on appelle toujours « tous » mais qui sont, en vérité, cette minorité qui vit dans le confort. Elle a fait le tour des prisons, des quartiers de femmes : Montluc, Saint-Paul, Poissy, Fresne, Amiens, les Baumettes... Elle avait mis sur pied des stratagèmes pour que la presse ne le sache pas, ne la suive pas, ne transforme pas son travail en spectacle. Elle tournait avec un médecin qui faisait de la prévention sida auprès des prisonnières. Elle, elle chantait, écoutait, échangeait, distribuait des produits de beauté, du parfum, des choses sans importance, mais tellement vitales quand ce qui se joue entre quatre murs, c'est l'arrachement quotidien de ta dignité.[...] Soyez émus, si vous voulez, mais taisez-vous (pour une fois) : laissez-nous Barbara. Le piano noir de Barbara a été déposé après sa mort au quartier des femmes de la prison de Fresnes. Il y est encore, il est utilisé par les prisonnières ; c'est là qu'elle voulait qu'il continue de vivre. » Sarah Ben, 24 janvier 2017 (extrait du fanzine It's been lovely but I have to scream now).

AUTODÉFENSE DES TRANSSEXUEL.LE.S

EN PRISON, deux initiatives collectives

Chloë est sortie de prison en avril 2014 après dix ans de lutte à l'intérieur pour se faire reconnaître en tant que transsexuelle (voir « *Le combat sans fin de Chloë, transsexuelle incarcérée* » sur lenvolee.net). Depuis, elle n'a pas cessé de se battre pour améliorer les conditions de détention des transsexuel.le.s incarcérées. La persécution dont elle faisait l'objet à l'intérieur n'a pas cessé puisque c'est à présent contre Pascal, son compagnon, que s'acharne l'AP pour continuer à la punir : il demande sa libération conditionnelle mais l'AP considère que le couple qu'ils forment avec Chloë n'est pas assez conforme pour lui assurer une situation « stable » à sa sortie... Vous pouvez écouter l'intégralité de l'entretien de Chloë et deux de ses amies dans l'émission de *L'Envolée* du 10 février 2017 sur le site du journal. Avec d'autres, elle a fondé le Jardin des T, une association qui a donné une dimension collective à son combat. Nous publions ici une présentation du Jardin des T, ainsi que le compte rendu d'une journée internationale organisée à Brest sur la condition des trans incarcéré.e.s.

Le Jardin des T est une association d'aide, de soutien, d'accompagnement et d'information des personnes transidentitaires, et d'une façon générale de toute personne en recherche d'identité de genre. Elle œuvre et se construit de façon pragmatique, avec des commissions qui travaillent sur des sujets précis : groupes de parole, hébergement, aide juridique, ligne d'écoute, etc. Notre présence est essentiellement axée sur le terrain et au plus près de la problématique trans. Ainsi, en 2015, nous avons lancé notre commission « prison ». Notre objectif est de comprendre toutes les articulations et rouages du monde carcéral pour agir de manière plus directe et efficace. [...]

Toutes ces actions nous ont permis d'avoir en peu de temps une vision générale de la question pour pouvoir, d'une part, établir un premier état des conditions de vie des personnes trans FtM ou MtF incarcérées en France et d'autre part, conforter notre stratégie, qui est d'informer, de soutenir et d'accompagner les personnes trans où qu'elles soient.

Nous avons obtenu la mise en place en milieu carcéral d'affiches, véritables supports de communication de lutte contre la transphobie et contre les suicides qui demeurent un véritable fléau dans les prisons françaises.

Fléau aggravé par le non-respect du genre de la personne, trans réassignée (opération de changement de sexe) ou pas. C'est ainsi que malheureusement des personnes d'aspect féminin sont incarcérées chez les hommes et des personnes d'aspect masculin se retrouvent incarcérées chez les femmes ! Et ce n'est hélas un secret pour personne, en ce qui concerne leur espérance de vie dans ces conditions ! Les viols à répétitions (quand ils ne sont pas directement organisés) et les multiples tentatives de suicide qui en découlent, démontrent de manières accablantes et cruelles le non-respect de la vie et de

l'être humain dans les prisons.

Ce douloureux constat révèle la faillite de l'État quant à ses obligations de garantir la sécurité à tous ses détenus(es).

Les services de santé en prison participent pour une grande part à cette faillite, en ignorant immuablement la volonté pour certains(es) d'entreprendre un parcours de transition. Parcours qui devient l'issue obligatoire pour la survie d'une personne trans. Cette transphobie passive du monde médical derrière les grilles n'est issue que de l'ignorance, entretenue depuis des années par des discours sclérosants, eux-mêmes dérivés d'idées rétrogrades et obscurantistes.

Les personnes trans en prison sont privées de liberté, c'est un fait avéré, mais plus encore, elles sont privées de leurs droits !

Elles sont parfois incarcérées en isolement et subissent alors une double peine, montrées du doigt à l'ensemble des codétenus et du personnel, elles n'ont, dès lors, que bien peu de chances de survivre à ces épreuves et à leurs bourreaux. Ainsi derrière les hauts murs, cet environnement hostile et impitoyable, parfois aggravé encore par la malveillance de certain.e.s surveillant.e.s, déverse au quotidien toute sa violence sur les victimes que sont les personnes tran's incarcérées.

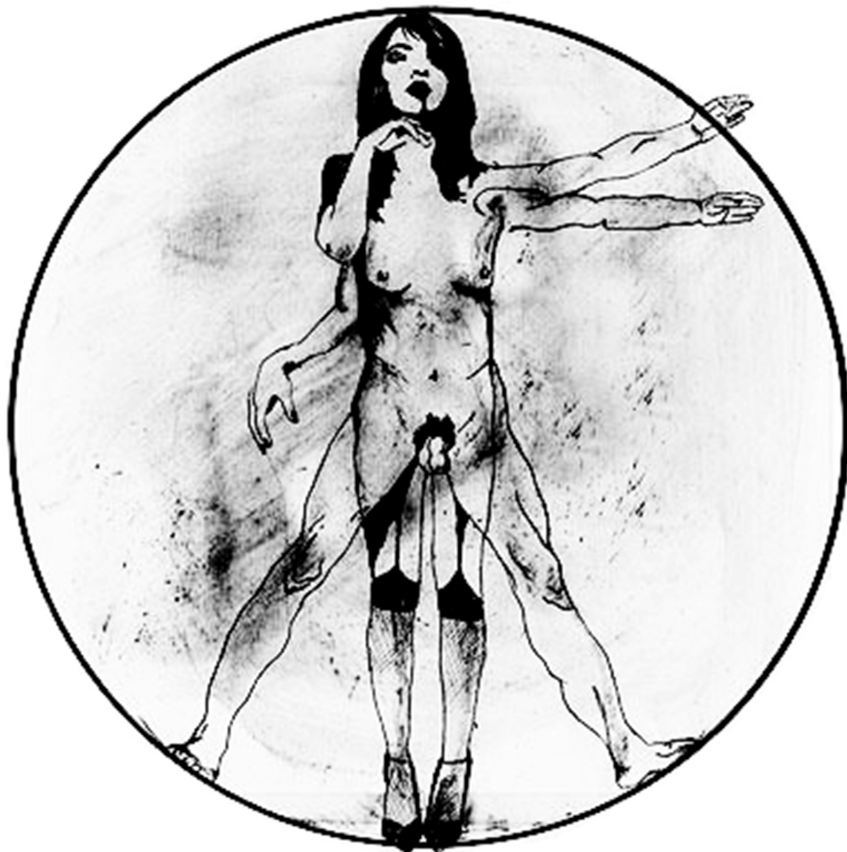
Le Jardin des T se propose d'aider et d'accompagner les personnes trans ou en questionnement, avec le numéro d'appel 0.800.600.608 (appel gratuit), de les suivre dans leur traitement hormonal et parcours de transition.

Le Jardin des T souhaite s'inscrire dans la durée sur le terrain et affirmera sa présence partout où elle sera requise.

Florence Varin, présidente et Chloë Rassemont-Vilain, présidente commission prisons.

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ
AVEC LES PRISONNIERES TRANS À BREST
contretouslesplacards@riseup.net

« Le 22 janvier dernier avait lieu la seconde édition d'une journée internationale de solidarité avec les prisonnierEs trans, initiée de manière autogérée par des prisonnierEs trans [...] et des alliéEs. [...] Dès les premiers temps des luttes LGBTQI, des trans (transgenres, transsexes, travesties), des personnes intersexes, des gouines, des pédés, des queers – principalement afro-américainEs, latin@s, et pauvres – se battaient contre les flics (émeutes de Compton Square ou de Stonewall par exemple) et les taules de toutes sortes. Iels s'organisaient pour soutenir ceux qui étaient incarcéréEs. Iels leur envoyaient du courrier, diffusaient des lettres de prisonnierEs, manifestaient... Ces activistes ne se contentaient pas de demander des améliorations des conditions de détention, mais exigeaient la libération des prisonnierEs et la fin du système carcéral ; puisque l'Etat, sa police et la justice qui l'accompagne sont aux mains de ceux qui nous tuent, nous violent, nous mutilent, nous isolent. [...] Nous, quelques personnes trans, en questionnement et allié-e-s, en lutte contre tous les enfermements avons ainsi décidé d'organiser une journée de solidarité avec les prisonnierEs trans [...] Les personnes trans, ceux qui ne rentrent pas dans les cases de la binarité et des normes de genre ainsi que les personnes inter doivent mener un combat perpétuel pour survivre dans un monde qui nous marginalise, nous déshumanise, nous criminalise. Les discriminations et les agressions sont quotidiennes et ont lieu dans tous les domaines de la société ; notamment l'accès au logement, à la santé, au travail. [...] Cette précarisation et ces violences systémiques, interpersonnelles,



institutionnelles qui touchent les personnes trans et intersexes amènent une part d'entre nous à avoir recours à des pratiques et des stratégies de défense, de riposte, de subsistance et de survie criminalisées par la justice de classe hétéropatriarcale raciste. CertainEs d'entre nous peuvent alors se retrouver entre les griffes du système judiciaire et carcéral (d'autant plus lorsqu'elles sont des cibles de choix pour ce système raciste et bourgeois). Les personnes trans et inter incarcérées doivent faire face aux humiliations, à la violence physique, aux agressions sexuelles, et au mépris de l'administration pénitentiaire et des matonNEs. Le parcours de transition de nombreuses personnes trans incarcérées n'est pas respecté (refus d'accès au traitement hormonal ou à certains soins entre autres), et cela entraîne de graves conséquences physiques, émotionnelles et psychiques pour elles. Elles sont placées dans des lieux de détention qui ne correspondent pas à leur genre, la plupart du temps à l'isolement ou dans des quartiers spécifiques

(comme à Fleury-Mérogis) pour – selon l'administration pénitentiaire – les protéger des agressions des autres détenuEs. Cette mise à l'écart ne les protège pas, bien au contraire, de la violence transphobe des matonNEs et crée un isolement extrême (pas d'accès aux activités ni au travail donc à de l'argent, peu de promenades, etc).

La transphobie derrière les murs des taules n'est que la poursuite de la transphobie existant dans la société, exacerbée par les violences du système carcéral, et le racisme, l'homophobie, le mépris de classe... qui y sévissent.[...] Nous ne nous contentons pas de demander de simples améliorations des conditions de détention mais demandons la liberté pour touTEs les prisonnierEs ainsi que la fermeture de toutes les prisons et des autres lieux d'enfermement. En ce jour et tous les autres, organisons-nous et soyons solidaires de ceux d'entre nous qui sont enfermés entre les murs des taules, des HP, des centres de rétention et des placards de toutes sortes !

»



Cloé Medhi écrit des histoires de cavale et de vengeance, qui sortent de la bouche des enfants. Elle ne parle pas de faits divers, mais de jeunes – et de moins jeunes – broyés par le système répressif, et pénitentiaire ; c'est pourquoi nous lui avons proposé de publier une nouvelle à l'intention des lecteurs et lectrices de *L'Envolée*.

Réquisitoire

Il s'appelait Frédéric Verneuil et je serais tentée de dire qu'il se coltinait une sale gueule mais j'étais pas très objective. Tu sais, le genre de tête de cochon à la Donald Trump ou à la famille Le Pen, peau très rose, cheveux très blonds, yeux très bleus, la tronche typique du parfait arien. Comme quoi des fois les apparences ont du sens.

Je l'avais détesté, ce type, des années, jusque dans mes cauchemars. Il était devenu procureur à l'âge de vingt-trois ans. Le genre surdoué qui saute toutes les classes mais qui va tellement vite qu'il n'a pas le temps d'essayer de comprendre quoi que ce soit de ce qui se passe autour de lui. QI super élevé mais zéro empathie. D'après mon expérience ça va souvent ensemble.

Le procès a commencé ce matin. Ils m'ont laissée entrer après m'avoir passée au détecteur de métaux. Il était là, Verneuil, assis au dernier rang, il se faisait tout petit, il se planquait derrière ses lunettes. Pas fier, Monsieur le proc... pour la première fois de sa vie il pouvait regarder personne de haut.

L'accusé est entré. Un jeune homme de dix-huit, dix-neuf ans, des poches sous les yeux. Un regard m'a suffi pour voir qu'ils l'avaient déjà bousillé. Après quelques mois de prison préventive les compteurs reviennent à zéro et l'égalité reprend enfin ses droits : la taule nous engloutit tous à la même enseigne.

J'ai fixé Frédéric Verneuil. J'ai pas été déçue de voir ses lèvres trembler et sa gorge remuer, comme pour ravalier une remontée acide. Je lui souhaitais tout le mal du monde.

Le juge a prononcé le nom de l'accusé : Thomas Verneuil. Je sais même plus ce qu'il avait fait. Seul importait le visage serré de Frédéric, sa bouche sévère mordue d'inquiétude ; mon bonheur.

Ça a duré cinq jours. Je suis revenue tous les matins, je n'ai manqué aucune des conclusions des experts, aucune humiliation de la part des juges, aucune manifestation d'angoisse de Monsieur le proc. Je m'étais jamais sentie bien en assistant à un procès.

Les témoignages étaient accablants, et Thomas n'était déjà plus qu'un numéro d'écrou. La sentence est tombée au soir du cinquième jour, très tard. J'attendais le résultat, assise sur les marches du palais de justice, une cigarette aux lèvres. Je pensais à toi, Kristie. Je pensais à ta stèle. A notre revanche. Chaque soir du procès j'étais venue te visiter au cimetière. Je m'agenouillais sur ta tombe. Je te racontais d'une voix jubilatoire. Et j'en suis sûre, quelque part – peu importe où, Kristie –, tu souriais.

Cette fois je me suis assise à côté de Frédéric Verneuil. Je voulais boire sa peine jusqu'à la lie. J'ai pas été déçue. Je te portais en moi, Kristie, je te prêtais mes yeux pour que tu puisses assister à sa débâcle.





J'ai savouré chaque syllabe des jurés et des juges. J'ai tellement ri dans ma tête quand ils ont prononcé la peine : dix ans de prison ferme. Pour une fois j'ai endormi ma compassion. J'ai pas voulu penser à ce que pouvait ressentir l'accusé. Il y a comme ça des gens qu'on déteste indépendamment d'eux, parce qu'ils viennent d'un certain milieu social, parce qu'ils sont fils de procureur, parce que, de temps en temps, ça fait du bien de voir que c'est pas toujours les mêmes qui s'en prennent plein la gueule.

Je l'ai regardé, lui, Monsieur le proc, j'ai vu les larmes perler sous ses paupières. Je t'ai sentie exulter au fond de moi, Kristie. Symboliquement je t'ai pris la main. Je t'ai aimée, à ce moment-là, plus qu'à n'importe quelle seconde de ta vie.

Mais le meilleur restait à venir. Il s'est levé, Monsieur le proc, sous le regard anesthésié du jury. Sa voix venait de très loin, si bien qu'il m'a fallu plusieurs secondes pour comprendre ce qu'il disait.

– S'il vous plaît... non, s'il vous plaît.

Une voix de petit garçon retourné à son impuissance d'enfant, comme un cancre face à une assemblée de professeurs. Bien incapable d'influer leur choix ; de mettre des mots sur son chagrin, sa colère.

Tu connais ma rage, maintenant, Frédéric, tu connais ma haine et moi je connais tes larmes. Tu ne pouvais pas me faire plus beau cadeau pour l'anniversaire des trois ans du suicide de Kristie. Elle est morte en prison, c'est toi qui l'y as envoyée, toi et les juges, elle s'est pendue, Kristie, je l'aimais, c'est toi qui me l'as arrachée.

Alors souffre. Souffre ! C'est ton gosse qu'on envoie derrière les barreaux. Tu connaîtras toi aussi les fouilles humiliantes des parloirs, si tu oses t'y rendre sans avoir peur de te salir au contact des détenus.

Tu connaîtras ma réalité.

J'ai prié pour que les juges lui infligent l'ultime humiliation d'un outrage à la cour. C'est ce qu'ils ont fait pour moi, tu te souviens ? Deux mille euros d'amende, quatre mois de RSA, pour m'être levée, comme lui, pour avoir couru vers toi, pour t'avoir pris la main, pour avoir pleuré, pour avoir été humaine.

Mais ils l'ont fait. Tu penses. Il était des leurs, Monsieur le proc... ils pouvaient le comprendre. Ils n'allaient quand même pas blâmer un père qui flanche à la condamnation de son fils.

On n'est jamais égaux, Kristie... même dans la douleur et la haine.

Je l'ai recroisé deux ans plus tard, Monsieur le proc, en larmes, au cimetière, debout devant la tombe qui portait le nom de Thomas Verneuil. Il a tenu moins longtemps que toi, Kristie... ça m'a rendue triste mais j'ai chassé la compassion.

J'ai bousculé Verneuil en passant à sa hauteur. Il m'a jeté un regard hagard. Je ne pense pas qu'il m'ait reconnue. Mais il n'a pas pu manquer le doigt d'honneur que je lui adressais, ni le sourire triomphal au coin de mes lèvres. C'était ma façon de lui souhaiter la bienvenue de l'autre côté de la barre.

Je me suis arrêtée sur ta tombe, Kristie, je me suis accroupie et j'ai murmuré : « cette fois tu es vraiment vengée ».

J'ai cru entendre tes éclats de rire... comme avant.

Repose-toi. Il a payé, c'est fini. Tu peux dormir sur tes deux oreilles. Monsieur le proc ne tuera plus personne. Il est en congé maladie.



CONDÉ TROUVE TOI UN VRAI METIER

A PROPOS DE LA NOUVELLE LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dans une société maintenue sous état d'urgence depuis plus de deux ans, le gouvernement accouche d'une nouvelle loi sécuritaire au moment de tirer sa révérence. Adoptée en procédure accélérée pour éviter tout débat, cette énième loi sur la sécurité publique (1) assouplit les conditions dans lesquelles les keufs peuvent faire usage de leurs armes en les alignant sur celles de l'armée. Joli cadeau pour les flics qui avaient déjà obtenu quelques mois auparavant, une autorisation permanente de se balader avec leur arme. En plus de leur accorder une présomption d'innocence inconditionnelle – vieille revendication des syndicats de condés –, cette loi renforce aussi le pouvoir des autres acteurs du tout-répressif : la justice et l'administration pénitentiaire (AP).

« TIREZ LES PREMIERS, MESSIEURS LES CONDÉS »

Alors que jusqu'à présent, les flics ne pouvaient théoriquement faire usage de leurs armes que dans le cadre d'un tir de riposte en état de légitime défense (2), le premier article de la loi sur la sécurité publique change radicalement le code de la sécurité intérieure : il y a maintenant cinq cas dans lesquels les flics ont le droit de tirer. Ils peuvent notamment utiliser leurs armes en cas de risque d'« atteintes à leur vie [...], à leur intégrité physique ou celle d'autrui » ; ils peuvent aussi le faire pour arrêter un véhicule dont « les occupants seraient susceptibles de »... et c'est cette notion subjective qui traverse tout l'article de loi. Les flics sont maintenant autorisés à tirer sur « des personnes qui cherchent à échapper à leur garde ou à leurs investigations et qui sont susceptibles de »... tout comme ils peuvent le faire lorsqu'ils ont « des

raisons réelles et objectives d'estimer [...] que la réitération d'un crime est probable au regard des informations dont ils disposent. »

Estimer, susceptibles, probables... Plus besoin d'aucun élément factuel pour justifier qu'un flic fasse usage de son arme. Lorsqu'il en fallait, ce n'était déjà pas respecté par les flics, ni pris en compte par la justice lors des rares procès de « tirs policiers », mais ils peuvent maintenant arguer d'une impression subjective de danger, voire même tout simplement d'une grande fatigue liée à une mauvaise nuit !

Comme on peut le lire dès le préambule de la loi, celle-ci a pour but de protéger les forces de l'ordre à l'occasion des procédures pénales et de faire en sorte qu'elles soient « juridiquement plus assurées lorsqu'elles ont à faire usage de leurs armes ».

La question n'est pas de savoir si les condés peuvent tuer ou mutiler. Non, c'est de leur assurer l'impunité, la certitude de ne plus être poursuivis et de ne même plus avoir à se justifier. C'est là tout l'esprit de cet article de loi : l'ensemble des conditions censées encadrer – et donc limiter – les tirs policiers repose sur le ressenti. Or, s'il faut chercher des motifs à un flic qui tire sur quelqu'un à part le racisme et la xénophobie, on retombe rapidement sur ce fameux sentiment de danger. Depuis cette loi, cette impression, ce ressenti suffisent en soi à légitimer le tir.

La boucle est bouclée, tirez... le rideau !

De plus, cette notion de danger ressenti peut s'appliquer en toutes circonstances ; les flics ne sont plus seulement autorisés à tirer dans le cas d'un « péripète meurtrier » ou de « riposte proportionnée » (2), qui suppose que la personne en face soit elle aussi en possession d'une arme à feu. Ils peuvent maintenant le

faire lorsqu'ils « ne peuvent défendre autrement les lieux qu'ils occupent », et ce après « deux sommations, faites à haute voix » ; une vraie carte blanche à des tirs à balles réelles pour réprimer ou contenir un attroupement.

Que pèsent « deux sommations faites à haute voix » quand un flic peut tuer Amine Bentoussi de trois balles dans le dos (3) et se prétendre en état de légitime défense ?

A quoi peut correspondre le « lieu qu'ils occupent » ? Un boulevard, une place, une banque, un hall d'immeuble, un appartement.

Qu'en sera-t-il d'une personne armée – face à un flic – d'un couteau, d'un bâton, ou de toute autre « arme par destination » : pierre, bouteille, etc. ?

Au-delà de la récente répression du mouvement contre la loi travail, ce sont des décennies de contrôles d'identité et d'interventions brutales au quotidien pour maintenir la terreur dans les quartiers qu'il s'agit évidemment de récompenser.

JUSTICE ET POLICE : UN DOUBLÉ GAGNANT !

Dans son article 7, la loi sur la sécurité publique double les peines encourues en cas d'outrage envers une « personne dépositaire de l'autorité publique ». Au prétexte d'un besoin de cohérence, les peines encourues pour un outrage à un policier ou un gendarme sont maintenant identiques à celles encourues pour un outrage à magistrat : un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende ; ces peines sont doublées dans le cas d'un outrage commis en réunion. On l'a encore vu avec les arrestations lors de la loi travail et de la répression des mouvements de solidarité qui ont suivi la mort d'Adama Traoré (4) et le viol de Théo Lusaka (5) : la justice valide invariablement le travail de la police et condamne quasiment toute les personnes qu'elle lui présente. S'il était encore besoin de montrer que police et justice travaillent main dans la main, c'est chose faite. Mais la collusion va plus loin.

Dans son article 2, cette loi dispense flics et gendarmes d'être identifié par leurs nom et prénom pour toute « procédure portant sur un crime ou un délit puni d'au moins trois ans d'emprisonnement ». Le fonctionnaire ainsi protégé par un numéro d'immatriculation administratif pourra néanmoins déposer en tant que témoin – et bien sûr se porter partie civile ; sécurité doit continuer à rimer avec enrichissement personnel. Pour les flics, pas question de tuer la poule aux œufs d'or !

Cette mesure qui s'apparente au témoignage sous X existait déjà dans le code de procédure pénale (6), mais elle était uniquement prévue dans le cadre d'enquêtes liées à la question du terrorisme.

Ça n'a pas empêché la justice de s'en servir lors des procès des émeutiers de Villiers-le-Bel (7) ; à l'époque, les avocats s'étaient insurgés contre cette pratique encore illégale. C'est déjà elle qui s'est appliquée avant même la promulgation de la loi dans l'histoire de la voiture de keufs brûlée pendant les manifestations contre la loi travail. Sur la seule base d'un témoignage anonyme et en l'absence du moindre indice matériel, cinq personnes ont été placées en détention préventive. On a rapidement appris que cet anonyme était un fonctionnaire de police affecté à la Direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP) en mission d'infiltration !

Encore une fois, la loi vient valider a posteriori une pratique déjà existante, et des mesures liberticides d'abord présentées comme une défense contre la figure de l'ennemi public du moment : grand banditisme, terrorisme, etc., sont ensuite étendues au plus grand nombre. Pour normaliser un état d'urgence qui dure depuis maintenant plus de deux ans, l'Etat intègre les mesures initialement justifiées par ce régime d'exception dans son fonctionnement ordinaire.

Les peines – bien souvent de prison – sont l'aboutissement du travail du binôme police-justice.

Qu'elles manifestent, qu'elles soient issues des « classes dangereuses », vivent dans un « quartier sensible », soient « françaises d'origine étrangère » ou tout simplement désignées comme des « bamboulas » (8), les personnes condamnées se retrouvent confrontées à la même violence d'État : emprisonnées, isolées, coupées de leurs liens sociaux et familiaux.

TOUT-RÉPRESSIF, DEDANS COMME DEHORS

Alors que les peines dites alternatives (bracelet électronique, etc.) et l'assignation à résidence ont déjà étendu l'enfermement au-dehors, le huitième article de la nouvelle loi vient renforcer le pouvoir de l'administration pénitentiaire (AP) dans les prisons et au-delà des murs des prisons. En effet, au nom de la sacro-sainte « sécurité de l'établissement pénitentiaire », les proches et familles des prisonniers et prisonnières sont maintenant officiellement soumis eux aussi au pouvoir de l'AP jusqu'en dehors de la taule, dans un périmètre signalisé par des panneaux. Les récalcitrants qui refuseraient la fouille ou l'arbitraire des matons seront retenus jusqu'à l'arrivée d'un officier de police judiciaire (OPJ) qui pourra déclencher une garde à vue de 24 à 96 heures. Un décret donne même le statut d'OPJ au directeur de la taule ainsi qu'au chef de détention : autant laver son linge sale en famille.

On imagine le pouvoir que ça confère aux matons



sur les familles, mais aussi sur les prisonniers et prisonnières. Les soutiens des personnes enfermées, pour qui l'enfermement est un non-sens, pour qui la prison ne sera jamais « humaine », en pâtiront aussi directement.

Ces mesures visent à accentuer l'isolement des prisonniers. Tout comme la police voit son statut aligné sur celui de la Grande muette pour invisibiliser les tirs des keufs, l'AP doit toujours plus réduire au silence les voix qui dénoncent ses pratiques, et parfois jusqu'à son existence.

Cette logique de musèlement, de contrôle, s'accompagne nécessairement de moyens de surveillance accrus : l'AP est confortée dans son intégration à la communauté du renseignement (cf. *l'Envolée* n°44), et la surveillance généralisée et le stockage de toutes les communications entre les personnes détenues et leurs proches se trouvent réaffirmées. Dans son article 12, la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 intégrait l'AP comme une « des forces dont dispose l'État pour assurer la sécurité intérieure ». Les services du renseignement pénitentiaire sont désormais dotés de moyens techniques et humains plus importants, comparables à ceux des autres services étatiques du renseignement extérieur (DGSE) et intérieur (DGSI).

Cette porosité entre les structures étatiques est de nature à laisser penser aux matons que prochainement, leur revendication de pouvoir eux aussi faire des cartons sans avoir de comptes à rendre sera satisfaite. Ils ont déjà prouvé que chez eux aussi, il y a des as de la gâchette.

Notes :

- 1 - Loi sur la sécurité publique, 2017-258 du 28 février.
- 2 - L'article L122-5 du code pénal définit cinq conditions pour caractériser la légitime défense, à savoir : menace réelle et imminente, nécessité de l'emploi de l'arme, simultanéité (tir de riposte) et proportionnalité de la réponse.
- 3 - Le 21 avril 2012, Amine Bentounssi est tué par des flics à Nogent-sur-Marne alors qu'il fuyait une patrouille de keufs... Présenté comme un dangereux récidiviste en cavale, il avait en fait juste oublié de rentrer de permission. Saboudjian, le flic tueur, lui a tiré dans le dos à plusieurs reprises. À son procès - l'un des très rares procès de policiers meurtriers -, il sera condamné à cinq mois d'emprisonnement avec sursis.
- 4 - Le 19 juillet 2016, Adama Traoré meurt dans la cour de la gendarmerie de Persan suite à un contrôle d'identité.
- 5 - Lors d'un contrôle d'identité, Théo Luhaka subit un viol à la matraque télescopique par un policier municipal.
- 6 - Art.706-24 du code de procédure pénale.
- 7 - Le 25 novembre 2007, la ville de Villiers-le-Bel connaît de violentes émeutes suite à la mort de deux jeunes de 15 et 16 ans tamponnés par une voiture de keufs.
- 8 - Suite au viol de Théo, dans une émission de télé sur les rapports entre jeunes et police, Luc Poignant, délégué syndical et chargé de communication Unité SGP Police, déclare que l'insulte « bamboula » est un terme « convenable ».



COULEZ MES LARMES, DIT LE POLICIER

« Ils prennent la rue de nuit, à quelques centaines. S'organisent au dernier moment par chaînes de SMS ou par Facebook. Disent qu'ils en ont marre de la petite routine syndicale, qu'ils ne font pas confiance aux responsables politiques. Ils portent parfois des capuches, des cagoules ou remontent leur col jusqu'aux yeux pour esquiver les photographes. Appellent « les citoyens » à les rejoindre mais ramassent surtout les passants acquis à leur cause. Les autres flipent de cette irruption en bloc dans les rues de la ville. Doutent de leurs intentions. », écrit la journaliste Camille Polloni le 24 octobre 2016. S'agit-il d'un de ces fameux « cortèges de tête » contre la loi El Khomry ou d'une émeute dans un quartier qui pleure la mort d'un pote pare-choqué par une caisse de la BAC ? Ni l'un ni l'autre. Cet hiver, ce sont quelques jeunes flics de l'Essonne - rejoints par d'autres - qui se mettent à la manif sauvage en marge de leurs syndicats. Preuve que la forme ne suffira jamais à qualifier un mouvement. Dans ce cas là, c'est une milice. Ils manifestent armés pour avoir encore plus d'armes, ils ont déjà le droit de « bavurer » mais exigent un permis de tuer. Et ils obtiennent les deux.

Justice du fond de la classe

Comparutions immédiates
par temps de révolte

Nous nous faisons régulièrement le relais du combat mené par les proches de ceux qui sont frappés par la violence d'État, derrière les murs et au-dehors. Les lynchés, les mutilés, les violés, les suicidés, les abattus. Si certaines histoires ne passent pas et parviennent à trouver un écho dans le monde militant, et parfois même jusque dans les médias, c'est toujours grâce à la détermination des premiers concernés, des familles, des amis, des voisins... La mise en lumière de certaines situations ne doit jamais faire oublier qu'elles révèlent la vraie nature du travail de police. Celui des flics, des gendarmes, des militaires, des matons, et des juges : imposer la terreur pour défendre un ordre social et économique qui ne profite qu'à quelques-uns. Il n'y a pas de brebis galeuses parmi ces bandes d'hommes en armes. Il n'y a pas de bavures policières : la brutalité est la seule raison d'être de la police. Mais pas plus qu'il ne faut voir dans les cas « extrêmes », et qui deviennent emblématiques, une quelconque exception dans le travail quotidien des porcs, on ne peut prêter d'autre rôle à la justice que celui de reconduire leur droit de vie et de mort sur les indésirables. Les rares uniformes condamnés – à des peines toujours dérisoires – ne servent qu'à masquer cette fonction.

Et puis, il y a systématiquement dans les mobilisations qui répondent aux mutilations et aux crimes policiers un terrible angle mort : ce sont toutes les arrestations, procès et condamnations qui déferlent sur ces manifestations spontanées de douleur, de colère et de révolte. C'est pourtant bien souvent grâce à ces réactions – que médias et politiques se plaisent à présenter comme des violences illégitimes ou des « émeutes urbaines » pour mieux les disqualifier – que certaines brutalités policières ou pénitentiaires sont révélées au-delà du quartier ou de la taule sur lesquels elles se sont abattues. En juillet dernier à Beaumont-sur-Oise par exemple, ce sont les quelques nuits de désordre qui ont d'abord attiré les journaliers sur place, lesquels ont été accueillis par des proches déterminés à dire les raisons du feu : la mort d'Adama Traoré entre les mains des gendarmes.



De même que les stratégies de l'État pour anéantir toute réaction face à sa violence empruntent toujours les mêmes voies – criminalisation de la victime, intimidation des proches, mensonges policiers validés par des experts aux ordres, non-lieu prononcé dans les rares affaires instruites... –, le rétablissement de l'ordre dans les quartiers qui se soulèvent repose toujours sur la même implacable logique : occupation militaire, couvre-feu et répression féroce. Les quartiers sont cernés par la bleusaille qui provoque les jeunes à coups d'insultes et de contrôles à répétition, les transports interrompus pour empêcher les travailleurs d'aller au taf, l'éclairage public coupé certains soirs comme pour encourager au feu. Quelle que soit la forme que prend le combat pour la vérité, les résidents font l'objet d'une punition collective, afin de les monter les uns contre les autres, les inciter à se désolidariser, à se tromper d'ennemi.

L'acharnement ne se limite donc pas à la famille et aux proches mais s'étend toujours au quartier : de Villiers-le-Bel en 2007 à Massy ce printemps suite à la mort de Curtis Robertin-Boucou – mort après avoir été pris en chasse par la BAC parce qu'il roulait en quad sans casque –, l'État et sa justice font des exemples et sacrifient des dizaines d'habitants dans l'indifférence générale, histoire de reprendre le contrôle du territoire, de crainte que le « désordre » ne s'étende. Les comparutions immédiates s'enchaînent et les peines s'accumulent tant que l'ordre n'est pas rétabli.

Les comités de proches et les familles sont de fait accaparés par le combat pour la vérité. Ils ne peuvent défendre en plus tous ceux que la justice condamne pour apprendre aux ghettos de France à fermer leur gueule. C'est pourquoi il est primordial que tous et toutes se montrent également solidaires avec les sacrifiés. Ces derniers mois, des collectifs se sont montés un peu partout en France pour

manifester concrètement cette nécessaire solidarité en apportant un soutien juridique aux prévenus et en assurant une présence dans les tribunaux.

Toutes les révoltes mènent à Boboche

On n'aurait sûrement jamais entendu parler de Théo Luhaka si le viol qu'il a subi en pleine rue le 2 février par une patrouille de la BAC n'avait pas été filmé par un riverain, diffusé largement sur les réseaux sociaux, puis repris par des médias avides – ce qui fait tristement écho, à trente ans d'écart, au lynchage policier de Rodney King dans les rues de Los Angeles, dont les images alors filmées au caméscope et diffusées sur toutes les télévisions avaient abouti au plus grand soulèvement qu'aient jamais connu les USA.

La légitime réaction ne se fait pas attendre, et très vite déboulent les premières interpellations, gardes à vues et comparutions immédiates. Pas besoin d'être *profler* pour voir qui est visé : des jeunes garçons non-blancs – mineurs pour la plupart – qui habitent le quartier. La colère embrase d'abord Aulnay-sous-Bois pour s'étendre à de nombreux quartiers de l'est de la Seine-Saint-Denis et gagner tout le 91, le 93 et le 95 pendant plus de deux semaines. Au tribunal, ça défile dans le box. Certains jours, devant le déluge des affaires, deux salles d'audiences fonctionnent en parallèle pour traiter séparément les cas de « guerilla urbaine » et les affaires dites « courantes », comme pour mieux diviser les éventuels soutiens. D'autres jours, les audiences sont tout bonnement annulées pour les décourager. Juges et procureurs ne ménagent pas leur peine pour condamner les agissements de ces « sauvages », s'acharnant à refuser que soit évoqué le « contexte ». Ils préfèrent se gargariser d'expressions telles que cette fameuse « guerilla urbaine ». L'obsession commune à tous les magistrats, c'est bien de nier l'origine réelle du soulèvement. Pas une audience qui ne les voie pleurnicher à propos d'une prétendue « surmédiatisation », nuisible selon eux au fonctionnement serein de la machine judiciaire. Une des proc martèle ainsi que « le soutien à Théo est juste un prétexte pour taper du flic ». Ils s'agit toujours de dramatiser les actes attribués à ceux qui se sont fait attraper, et de leur faire porter le chapeau d'une révolte pourtant massive. Racisme et mépris de classe mènent les débats, et chaque peine est assortie de son sermon face à des familles désemparées, humiliées publiquement et souvent mortes d'inquiétude : nombre de mamans sans nouvelles depuis plus de

quarante-huit heures sont presque soulagées de voir leurs enfants dans le box, hantées par ce qu'a subi Théo et conscientes que leurs enfants sont eux aussi des proies potentielles pour les flics.

Du côté des prévenus, ce sont souvent les mêmes récits qui reviennent : des interpellations violentes, tant verbalement que physiquement ; l'impossibilité de passer un appel téléphonique lors de leur garde à vue – alors que la loi les y autorise –, la privation de nourriture, les insultes, les coups. Des avocats commis d'office qui découvrent le dossier quelques minutes avant l'audience. La plupart des jeunes n'ont pas les réflexes qui se transmettent dans les milieux militants (garanties de représentations, liste d'avocats avertis, refus de la comparution immédiate, etc.), et ils n'ont surtout pas le même « profil » ni les mêmes soutiens. Et puis ils ne maîtrisent pas les codes de l'institution judiciaire : on a même vu un jeune « reconnaître les faits » sans connaître le sens de cette phrase.

Quelques audiences parmi tant d'autres au Tribunal de Grande Instance de Bobigny

Mercredi 8 février

Dix-sept jeunes sont accusés d'un « délit d'embuscade » : ils se seraient rassemblés « en vue de commettre des violences » contre la police. Un dossier plus que fragile, aucun « indice probant », aucun acte constaté. Les onze mineurs présentés le matin devant le juge pour enfants passent d'accusés à « témoins assistés » – faute de preuves. Mais pour les six jeunes majeurs présentés l'après-midi, c'est pas la même. Comme si le vide de l'accusation ne s'appliquait pas à eux de la même manière. Tous ont été « rabattus », selon les propres dires de la police, au milieu de la rue centrale de la cité des 3000, contrôlés puis embarqués quarante-huit heures auparavant. Ce coup de filet de début de soirée qui ciblait tous les jeunes présents dans ce périmètre de grand passage de la cité alors que les lumières publiques venaient d'être coupées aurait pour motif la pauvre pièce à convictions : une brouette pleine de pierres censée servir à attaquer des policiers par la suite. La nuit qui suit leur inter-

#PunchlineDuTrib #AulnaySous #TGI

Échange entre un jeune auditionné et la juge :

"- [...] Et c'est à ce moment-là que vos collègues nous ont interpellé, Madame.

- Mais... J'entends ça depuis le début de l'audience !

Que les choses soient claires : eux, ce sont les policiers. Nous, nous sommes les juges."

#ToutLeMondeDétesteLaJustice

pellation est longue et mouvementée dans le quartier, marquée par plusieurs tirs de sommation des keufs – jusqu'à neufs tirs consécutifs – qui prétendent avoir été débordés et avoir réclamé des renforts toute la soirée – à l'issue de laquelle ils n'avaient arrêté personne. On comprend vite que les seuls à avoir été pêchés mangent dans le box pour payer l'humiliation que la police a essuyé cette nuit-là, alors même qu'ils étaient déjà en garde à vue. Un jeune arrêté parce qu'on l'aurait vu pierre à la main est finalement relaxé. Les cinq autres sont jugés coupables : les trois qui n'ont pas de casier prennent six mois de sursis ; les deux autres, qui en ont un, prennent six mois ferme. Tous voient leur peine assortie d'une sournoise « interdiction de port d'arme »... En discutant avec des mamans du quartier, on apprend que les jeunes condamnés avaient manifesté à visage découvert juste avant leur interpellation. Entre résignation et colère, les familles présentes ne sont pas dupes de ce qui se joue là : « On n'est pas étonnés, ils jugent qui on est et d'où on vient, alors que nos enfants n'ont rien fait » ; « Ils veulent salir le casier des jeunes pour donner l'exemple. Mais nos enfants, qu'est-ce qu'il va leur rester ? »

Jeudi 9 février

Deux jeunes de Villepinte accusés d'avoir « transmis les positions des équipes de police sur le terrain » sur les réseaux sociaux. Pour ces « faits » hypothétiques, ils écotent de deux mois de sursis et d'une centaine d'heures de TIG. Ensuite, un jeune père de deux enfants habitant Saint-Denis est accusé « d'outrage et violences sur agent dépositaire de l'autorité publique n'ayant pas entraîné d'ITT » – en l'occurrence, un coup de pied balancé à un flic qui lui avait jeté son café bouillant à la figure. Contrairement au flic, le prévenu s'est vu prescrire un jour d'ITT. Il se fait couper la parole à chaque fois qu'il tente de s'exprimer à la barre, mais parvient quand même à glisser : « C'est toujours les mêmes policiers qui me contrôlent, ils s'arrêtent toujours sur moi, tous les jours. Ils m'embêtent, ils m'appellent par des noms que je ne citerai pas ici, alors qu'ils savent très bien comment je m'appelle. Ils viennent toujours me contrôler, ils me cherchent, j'essaie de ne pas rentrer dans leur jeu. J'étais énervé par ce qu'ils ont fait au jeune Théo et ce qu'ils nous font à Saint-Denis tous les jours... Ils provoquent les jeunes de Saint-Denis. » Trois mois de sursis.

Lundi 13 février

Deux jeunes majeurs du Blanc-Mesnil sont accusés d'avoir lancé des mortiers ; ils comparaissent trois jours après leur arrestation. Ils sont passés par la

« Je viens du 93, je vis les violences policières, moi aussi je me suis déjà fait frapper, j'étais là car je comprends et soutiens Théo »

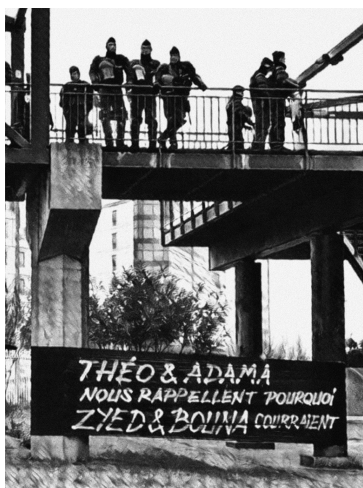
MA de Villepinte, et la procureure les menace de les remettre en détention faute de garanties de représentation. Ils refusent tout de même la comparution immédiate. Leur jugement aura lieu en septembre et ils sont soumis d'ici là à un contrôle judiciaire qui est déjà une peine en soi : ils ne sont autorisés à sortir qu'entre 7 et 19 heures pour se rendre en cours et ont interdiction de sortir le week-end sans l'accompagnement d'un majeur. Il leur est aussi interdit de se voir.

Ensuite, deux jeunes de Gagny sont accusés d'avoir pris la défense de deux mineurs et d'avoir empêché leur interpellation. 2 000 euros d'amende avec sursis pour l'un, 1 500 euros d'amende avec sursis pour l'autre – sursis qui risque bien de tomber un jour : on connaît la propension des condés à se faire un treizième mois grâce à des plaintes fantaisistes pour outrages et rebellions –, 100 euros pour chacun des trois flics qui ont porté plainte et 150 de plus pour celui qui se dit aussi victime de rébellion. Sans compter 350 euros de frais de justice à régler aux parties civiles.

Deux autres jeunes, accusés de jets de mortiers sur la seule base d'un échange radio entre gendarmes. Parole disqualifiée contre parole d'Évangile : six mois de prison avec sursis.

Mardi 14 février

Cinq jeunes des quatre coins de l'Île-de-France passent dans le box pour « vol en réunion ». Ils ont été interpellés le soir du 11 février pendant les révoltes qui ont suivi le rassemblement de soutien à Théo et à toutes les victimes des violences policières devant le tribunal de Bobigny. Alors que tous les transports en direction de l'est du 93 étaient suspendus, une véritable chasse à l'homme avait été menée par la police : des groupes de jeunes avaient été pris en chasse, arrosés de grenades au gaz lacrymogène et de balles en caoutchouc. L'un des accusés a d'ailleurs eu deux jours d'ITT après avoir été touché par un tir de flashball à la jambe. Ce soir-là, le Décathlon de Noisy-le-Sec a été pillé par un groupe d'au moins 300 personnes. Les cinq accusés ont tous été interpellés à des endroits différents. Ils ne se connaissaient pas. Certains avaient du matériel volé sur eux, d'autres pas. Un seul d'entre eux aurait été vaguement reconnu sur les bandes vidéos du magasin. Presque tous ont un casier vierge (sauf un, pour un vol d'il y a dix ans). Ils sont en formation, en BTS ou en CAP. Mais presque aucun d'entre eux ne peut le prouver car ils n'ont pas de justificatifs. Bien qu'ils racontent tous qu'une distribution des articles volés



dans le Décathlon a eu lieu dans la rue, les cinq sont reconnus coupables : quatre de « vol aggravé », un de « recel ». 210 heures de TIG, obligation de trouver un taf ou une formation sous peine de purger huit mois de placard. Évidemment,

le Décathlon porte plainte. L'affaire n'est donc pas finie, et quatre d'entre eux sont convoqués en juin pour le procès au civil. Depuis, le parquet a décidé de faire appel de la décision du tribunal et la date du procès n'est toujours pas fixée.

Rien de spectaculaire dans ces quelques récits d'audience parmi des centaines d'autres expédiées pendant ces semaines. Mais à chaque fois, une tache sur le casier judiciaire d'hommes très jeunes, un sursis qui plane sur eux, ou des mois entiers à passer à l'ombre pour avoir croisé la police au mauvais moment parce qu'ils vivent au mauvais endroit. Il n'est d'ailleurs pas rare que les condamnations soient ironiquement assorties d'une interdiction de territoire...

Mais surtout, les mêmes dossiers vides et les mêmes témoignages policiers – ou anonymes – ont parfois,

dans des circonstances similaires, des conséquences bien plus dramatiques : pour avoir prétendument monté une embuscade à Villiers-le-Bel après la mort de Lakhani et Mohsin, morts en moto, tamponnés par une voiture de police en 2007, les frères Kamara ont écopé de quinze et douze ans de prison. Adama Kamara en a purgé dix, il vient de sortir, et Abderrahmane est toujours en semi-liberté. Plus récemment, plusieurs habitants de Beaumont-sur-Oise – dont Bagui Traoré, frère d'Adama – ont été placés en détention préventive dans l'attente de leur jugement pour « tentative d'homicide » sur des flics.

Dans les moments de révolte populaire, la machine judiciaire ne se transforme pas, mais elle tourne encore plus vite que d'habitude, et les juges ont les coudées encore plus franches. Dans ces moments où les familles et les proches réclament justice pour leurs morts, la Justice, elle, s'occupe de rappeler à quoi elle sert vraiment. La justice, dans les faits, c'est bien plus qu'un mot, ce n'est pas un concept ni un idéal : c'est avant tout une institution. C'est-à-dire un rapport de force qui s'est institutionnalisé, l'état des rapports sociaux du moment inscrit dans le marbre de la loi. C'est quand les quartiers disent non qu'il devient encore plus indispensable d'entraîner sa « bonne » marche.

Car si la marche normale de la police est forcément violente, la marche normale de la Justice consiste à défendre un ordre social toujours... injuste.

“ **Le Comité de soutien juridique Banlieue IDF** s'est monté à la suite des émeutes qui ont eu lieu au cours des derniers mois en banlieue parisienne, en soutien aux victimes et aux familles victimes de crimes policiers. **L'objectif de ce comité est de fournir des conseils juridiques à toute personne qui en aurait besoin, et d'apporter collectivement notre soutien aux proches et aux personnes interpellées.** Autrement dit, que les concerné(e)s et leurs familles ne se retrouvent pas seul(e)s face aux procédures judiciaires qui se multiplient à la suite de l'expression d'une colère légitime contre la police, la justice et l'État, dans un contexte où les juges n'hésitent pas à prononcer des placements en détention provisoire et des peines d'emprisonnement ferme. Confrontés au paiement de frais de justice et à des honoraires d'avocats parfois exorbitants (c'est tellement plus facile de vider les poches à des parents morts d'inquiétude), de nombreuses familles et proches se retrouvent amputés de manière inattendue d'une part importante de leur budget, souvent déjà limité. **C'est la raison pour laquelle nous essayons de coordonner les répliques judiciaires en mettant à disposition de celles et ceux qui en ont besoin les contacts d'avocats militants et engagés dans la lutte contre le système de répression et de domination étatique.** Loin de s'arrêter aux portes du tribunal, ce système s'exprime dans ses plus sévères dimensions une fois à l'intérieur. **Face à la machine à enfermer, à nous de rester solidaires ! [...]**

Notre dynamique n'en est qu'à ses débuts, mais elle s'articule autour de cette idée fondamentale : il est nécessaire de s'emparer de la question de la « justice », parce que moins on la connaît, plus la répression est dure. Nous nous organisons, de manière concrète et efficace, avec les familles et les concernés qui le souhaitent pour se défendre face à la répression d'État, sa justice et sa police.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin ou pour filer un coup de main :

comitedesoutienjuridique@riseup.net

”

L'AP VEUT LA MORT DE FABRICE BOROMÉE



Nous venons d'être informés que depuis son arrivée à la centrale de Saint-Maur, Fabrice est toujours à l'isolement, sauf que là l'administration pénitentiaire (AP) a transformé sa cellule en mitard en ajoutant une grille devant la porte.

Il n'a pas de parloirs, les matons ont dissuadé l'aumônier de venir le voir en lui faisant croire qu'il est dangereux et qu'il s'en prendrait à lui en lui jetant de l'urine à travers la grille. La psychologue refuse d'intervenir au prétexte de conditions indignes et incompatibles avec l'exercice de ses fonctions. Le docteur, qui est obligé de passer vérifier s'il est toujours vivant, se contente de dire « ça va » et repart. Son avocat se sent « dépassé » par la situation. Bref, au moment où tout ce petit monde devrait se réveiller, personne ne bouge. Il est privé de toute activité, même de sport. Il est interdit de promenade le week-end sous prétexte que le chef de détention n'est pas là. Il est menotté et entravé, encadré par plusieurs surveillants armés de boucliers pour les rares mouvements qu'il fait en dehors de sa cellule, comme d'aller à la douche ; douche qui lui est aussi refusée le week-end. Les matons lui jettent sa gamelle à travers la grille comme à un chien.

Pour protester contre ces mesures, le 21 mai Fabrice a refusé de se laisser menotter et de remonter en cellule. Il a bloqué la douche de 9 heures à 15 heures pour demander son transfert immédiat en Ile-de-France.

L'AP l'a averti : rien ne changera d'ici son probable transfert pour Réau en novembre.

Associations, contrôleur des lieux de privation de liberté, etc., tous sont informés, mais il n'y a aucune réponse de leur part à ce jour.

L'AP de Saint-Maur cherche méthodiquement à éliminer Fabrice Boromé, dont elle ne sait que faire : cette torture a pour but de le pousser à bout jusqu'à ce qu'advienne l'irréparable et que l'AP puisse le tuer en toute légalité ou l'envoyer en hôpital psychiatrique à vie.

Il est important de lui écrire pour le maintenir en vie : autant pour lui témoigner de la solidarité et lui donner du courage, que pour montrer à l'AP qu'il n'est pas seul et qu'elle ne peut pas faire ce qu'elle veut. Une carte postale, quelques mots suffisent.

Comme plus de 500 prisonniers originaires des DOM-TOM, Fabrice Boromé purge une peine en métropole, loin de ses proches. Il réclame son transfert en Guadeloupe depuis 2011. L'AP fait la sourde oreille, et l'empêche même de se rendre à l'enterrement de son père en septembre 2012. Il tente alors de se faire entendre en « prenant en otage » un maton de Condé-sur-Sarthe avec Rachide Bou-bala. Il réitère cette tentative de prise de parole à la centrale de Arles en 2014 : la justice qualifie de nouveau son acte d'« agression » et de « tentative de prise d'otage ». En septembre 2015, alors qu'il fait le tour des quartiers d'isolement (QI) des prisons françaises depuis trois ans et demi, le directeur de Vendin-le-Vieil lui fait miroiter sa sortie de l'isolement, mais change d'avis à son retour de vacances et envoie son sous-directeur lui annoncer qu'il va y être maintenu : Fabrice retient le sous-fifre pendant deux heures. La justice répond systématiquement à toutes ses tentatives pour se faire entendre par des peines supplémentaires. Entré en prison pour une peine de huit ans, il en a maintenant plus de trente à faire. L'AP lui fait payer sa détermination en refusant de lui faire rejoindre la détention dite normale. Il est maintenu à l'isolement et transféré sans cesse : Fleury-Mérogis, Clairvaux, Lannemezan pour la seule année 2016, et maintenant St-Maur.

Nous publions ici deux des courriers qu'il nous a adressés ; le second, qui date de 2016, où il résume son parcours carcéral.

Mitard de Lannemezan le 17 janvier 2017

Là, je suis au cachot parce que j'ai agressé un surveillant. Je passe au prétoire mardi et je sais que je prendrai trente jours de cachot. Tout ça parce que je demande le papier du ministère de la justice où il est écrit que je suis transféré de Lannemezan à Paris pour être plus près d'un ami qui vient me voir au parloir. Il habite à Lille et Lannemezan est trop loin pour lui. Je vois que le ministère n'en a rien à foutre et tout ça m'a énervé. Je fais la grève de la faim, je ne mange pas au cachot. J'en ai marre de toutes ces injustices. Maintenant, on est en 2017. Et toujours avec les matons casqués et les menottes au cachot pour tous mes mouvements. Tout ça commence à aller trop loin, je me demande jusqu'à quand cette souffrance va continuer. [...]

Christine est libre, ça me fait très plaisir pour elle après tant d'années d'humiliations et de souffrance qu'elle a subies, et là elle est bien et s'occupe de ses brebis.

L'ami Fabrice

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis,
le 14 mars 2016

Ma vie de taulard

J'avais 16 ans la première fois que je suis tombé pour violence avec arme et vol à main armée, et vu que j'étais mineur j'ai pris huit mois de prison. En prison, j'ai été obligé de me battre pour ne pas me laisser marcher dessus et me faire racketter. Quand je suis sorti, je suis resté quatre mois dehors et j'ai repris trois ans pour vol à main armée et violence. J'en ai fait cinq parce que j'ai pris des peines intérieures pour des bagarres : ils m'ont envoyé avec les majeurs, et là c'était la jungle, la violence a été de plus en plus forte, et je me suis retrouvé au QI. Quand j'ai été libéré, au bout de deux mois dehors, mon frère Eddy a eu un problème avec un gars et la police l'a arrêté. Ils ont commencé à le frapper à coups de pied alors qu'il était à terre avec les menottes, et ça je ne l'ai pas accepté. J'avais un couteau, j'ai foncé sur la police, dans le fourgon, et j'ai blessé un policier. Là, j'ai pris une balle à l'épaule gauche et ils nous ont mis en prison pour tentative de meurtre sur la police et violence en réunion. Moi, ils m'ont mis en isolement direct, alors que j'étais blessé par balle, et ils ont mis mon frère au quartier. Pour cela, au total, j'ai pris onze ans et mon frère a fait six mois tout seul. Je suis sorti en 2010 et j'ai fait dix jours dehors avant de tomber pour vol à main armée et violence avec arme parce que j'ai tiré sur un docteur psychiatre du CHU de Pointe-à-Pitre. J'ai pris huit ans pour cela, et après un mois, suite à une bagarre avec un détenu, le directeur m'a placé à l'isolement. En 2011, le 8 août, ils m'ont transféré de force en France, à Fresnes, loin de ma famille, et par la suite à la centrale de Saint-Maur. Là, mon calvaire a commencé, avec le racisme... Alors que j'étais aux arrivants, j'ai demandé à un surveillant de regarder sur l'ordinateur si un mandat que mon père m'avait envoyé était arrivé. Ils m'ont envoyé balader en me disant qu'ils n'avaient pas le temps : c'est parti en bagarre, ils m'ont roué de coups de poing et de pied, puis jeté au mitard comme un chien en me traitant de sale nègre, de sale macaque, et en me disant qu'ils allaient me tuer. Pour cela, j'ai pris deux ans de prison, et j'ai été jeté au QI dans une cellule sans armoire et sans chaise. Dans la cellule, il y a une trappe par laquelle on me donnait à manger sur le sol comme à un chien, et pour tous mes déplacements, ils étaient casqués et avaient des boucliers. J'ai commencé le tour des QI et j'ai atterri à la centrale de Clairvaux où le directeur m'a mis au QI et au mitard sans raison. Le 17 septembre 2012, alors que j'étais au mitard, ils sont venus

me dire avec un grand sourire que mon père était mort. Je leur ai demandé si je pouvais aller à l'enterrement, et comme ils m'ont dit non, j'ai frappé avec une grande rage, et j'ai pris quinze mois. Et j'ai recommencé les tours des QI pour atterrir au QMC (quartier maison centrale) de Réau. Quand j'ai eu un contact avec une détenue, on a demandé un parloir interne que le directeur a refusé, alors qu'il l'avait accepté pour un autre détenu : j'ai pété les plombs sur un surveillant avec qui j'avais déjà eu un problème et j'ai pris un an de prison. Et j'ai recommencé les tours des QI... J'ai atterri à Lanneuzan : il y avait une trappe à la porte de ma cellule, les matons étaient casqués et avaient des boucliers, et pendant quatre mois, j'ai été menotté pendant tous mes déplacements et traité comme un chien. Après, ils m'ont transféré à Condé-sur-Sarthe dans un QHS (quartier de haute sécurité) où j'ai rencontré Rachide Boubala. Nos conditions de détention ne nous plaisaient pas : pas d'activité, pas de travail, les matons qui parlaient mal aux détenus... On a donc décidé le 3 décembre 2013 de faire une prise d'otage dans la salle d'école qui se trouvait au socio. On a pris le surveillant en otage pendant près de cinq heures, et à 1h30 du matin, les cagoulés nous ont transférés, moi à Rennes et Rachide à Rouen, au QI. Quand je suis arrivé, il n'y avait rien dans la cellule, pas de matelas, pas de produits d'hygiène, pas de télé ; rien, quoi. A 8 heures du matin, les matons ouvrent la porte, je leur demande de quoi me brosser les dents, et ils me répondent : « Tu vas payer pour la prise d'otage du collègue à Condé » ; c'est parti en bagarre ; ils m'ont roué de coups de poing et de pied, et avec les casques et les boucliers, ils m'ont jeté au mitard pendant trois mois, menotté. Je ne pouvais même pas aller au téléphone pour appeler mon frère en Guadeloupe, et j'étais traité comme un chien lors des repas qui étaient jetés à terre par la trappe. Par la suite, j'ai recommencé les tours des QI pour atterrir à la centrale d'Arles où j'ai encore subi le racisme, et où tout ce que je demandais était refusé par la directrice : le sport, les activités comme le cheval, le travail. J'avais un régime spécial pour mon repas : à chaque fois, il manquait ma barquette. Ça a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase : le matin du 2 décembre 2014, j'ai tenté une prise d'otage... J'attends mon procès pour tentative de prise d'otage et agression avec arme. Le tour des QI a recommencé, et j'ai atterri au QI de Vendin-le-Vieil. Au bout de quatre mois, le directeur me dit : « Comme vous êtes arrivé au mois de mars 2015, vous sortirez le 15 septembre 2015. » Le 8 septembre au soir, le sous-directeur me dit que je ne sors plus le 15 septembre mais le 15 novembre, vu ma



dangerosité. Je n'ai pas dormi de la nuit et j'ai décidé que le 9 septembre au matin, je prendrais le directeur en otage pendant quatre heures dans la salle d'audience, parce ce qu'on m'a pris pour un con et un rigolo ; j'ai donc pris six ans de prison. Je ne crois plus à aucune parole d'aucun directeur de l'administration pénitentiaire.

Je suis rentré pour une peine de huit ans et je me retrouve à devoir faire trente-quatre ans de prison parce que je veux rentrer chez moi en Guadeloupe, voir ma famille et surtout mon frère

Eddy, pour ne plus subir le racisme, la méchanceté et la persécution des matons...

La preuve, c'est que cela fait cinq mois que je suis au QI de Fleury-Mérogis en MAH (maison d'arrêt des hommes), alors que j'ai une peine de centrale.

Je tiens à remercier *L'Envolée* pour le travail qu'ils font pour les détenus.

Courage et force,

Boromée Fabrice

Pour lui écrire :

Fabrice Boromée, Maison centrale, Bel Air
36 255 Saint-Maur cedex



Matons condamnés

En février 2017, le syndicat FO-Pénitentiaire a été condamné à 1 000 euros d'amende et 2 000 euros de dommages et intérêts pour la publication en mars 2014 d'un tract diffamatoire, injurieux et mensonger intitulé « Prime à la vermine et à la racaille », dans lequel les matons se déchaînaient contre Rachide Boubala. Lors de son arrivée à la maison centrale de St-Martin-de-Ré, les matons syndiqués n'avaient pas supporté la décision du directeur d'attribuer un poste d'auxi à un prisonnier en guerre ouverte contre l'AP. Rappelons que Rachide, entré en prison pour quelques mois, purge maintenant une peine de près de cinquante ans d'emprisonnement (il en a déjà fait près de vingt à l'isolement). C'est avec lui que Fabrice avait tenté de faire entendre sa demande de rapprochement familial - restée lettre morte - en prenant un maton en otage à Condé-sur-Sarthe ; il avait alors écopé de huit ans de prison supplémentaires.

(voir *L'Envolée* n°43, mars 2016)

CHRONIQUE DE LANNEMEZAN

Gaëtan le pirate est un fidèle écrivain de *L'Envolée*. Nous publions ses lettres depuis septembre 2013 (*L'Envolée* n°38), quand il était à Mont-de-Marsan, puis à Condé-sur-Sarthe. Incarcéré depuis à la centrale de Lannemezan, il nous raconte comment ça se passe pour lui et quelques-uns de ses compagnons de galère : le manque d'activités et de formations, les procès, l'ennui, la torture de l'isolement, la stupeur et l'inertie face à la maladie et à la mort en prison.

Voici une sélection de ses dernières lettres.

Le 31 octobre 2016

Encore un mort enfermé ; encore un malade mort en prison. En liberté on décède, en prison on crève. Mes condoléances à la famille de Rachid qui a multiplié les demandes de libération, qui demandait non pas d'être libre mais de mourir en liberté. La justice en a décidé autrement. Il avait 32 ans, il avait un cancer généralisé en phase terminale. Personne n'a été humaniste. La justice n'existe pas, elle condamne à de la prison, mais pas à mourir dans une cage sous perfusion depuis des mois. Il était au courant qu'il allait partir de l'autre côté. Il a été jusqu'au bout. Ses derniers jours ont été catastrophiques, moches et

glauques. Qu'il repose en paix. Je n'oublierai jamais sa mort. Tout comme toutes celles que j'ai vues en six ans. Cette situation me dégoûte et m'enlève toute pitié envers ceux qui décident. *Fuck off*. La France humaniste par devant mais enculeur par derrière. J'ai la rage de ne pas l'avoir su avant. Ici personne ne veut bloquer. Il n'existe que très peu de gens qui se sentent concernés par cette situation. Elle me dégoûte, me donne envie de tout détruire. La prison souhaitait sa sortie, mais pas les juges ni la cour d'appel. Ils enterrent leurs chiens et autres animaux de compagnie, mais ils ne sont pas humanistes avec les hommes. Bande de sales types.

Le 18 novembre 2016

Bon, j'ai pris six mois à Tarbes pour une affaire à Mont-de-Marsan. Y a pas de caméras qui marchent ; quatre dépositions différentes ; un coup j'ai mis la main à droite, après à gauche ; un coup j'ai essayé de piquer la main, après le ventre ; tout ça à travers une grille de promenade avec plus de sept caméras. Quand un détenu se fait frapper, les caméras ne marchent pas : normal, on va dire, vu que c'est presque tout le temps. Mais quand un détenu agresse, normalement elles marchent, et là, nan, y a rien. Juste quatre dépositions, alors qu'il y avait plus de dix surveillants. Le directeur dit que je me suis rendu mais ne dit pas que j'ai frappé. Donc six mois pour violences. J'ai fait appel. Quand je suis passé aux RPS (réductions de peine supplémentaires), l'AP a marqué que j'avais pas de suivi psy alors que j'ai mes cachets. Bref j'ai le seum, mais on ne lâche rien ; je vais tout faire pour rien prendre. Ils ont plus parlé de mon casier que de l'affaire. Apparemment c'était normal qu'à 19 ans j'aie été placé en centrale mais c'est pas normal que je me retrouve à Lannemezan. Six mois, ça passe quand t'as fait un truc, mais quand t'as rien fait, ça donne de sales envies... Là je vais lire *L'être contre l'avoir* de Francis Cousin.

PS : A part ça au QI ça va sauf qu'y a pas de chauffage; et pour Fabrice Boromé qui reste dans des conditions plus qu'inhumaines : cagoule, casque, menottes pour tout.

Le 20 novembre 2016

Faut que les mouvements continuent, faut que les prisons bougent. Faut mettre nos revendications à plat et les faire passer en avant sur chaque mouvement.

Le 15 décembre 2016

Agression sur détenu. On est le 15 décembre 2016. Les surveillants du QI ont coupé le doigt d'un détenu pour éviter de répondre à ses questions. Ils ont préféré claquer la porte sur sa main alors qu'il parlait. Le doigt est tombé. Encore une bavure au QI, encore une bavure que l'AP voudra enterrer. Il était 15 heures, le détenu s'appelle Capricie Smooki.

Le surveillant qui a volontairement commis l'acte est un lieutenant. Ils l'ont poussé à bout. Depuis des jours, ils tentaient de le faire passer à l'acte. Les crapuleries continuent de plus belle. J'ai jamais coupé de doigt, mais j'ai fait six ans pleins à cause de connards qui m'ont pris pour un jouet. Les surveillants agressent, personne ne dit rien. Un détenu est mutilé : personne n'en parle à part vous.

PS : Boromé Fabrice vous dit qu'ils le mettent à bout, il n'a toujours pas le droit d'être sans menottes à chaque sortie du QI.

Le 20 décembre 2016

Pour moi, ma perm a été refusée officiellement. Mon retour de l'UHSA (unité hospitalière spécialement aménagée) est trop prématuré, mais officieusement le chef m'a dit que j'écrivais trop à *l'Envolée*, que je ne mâchais pas mes mots. En gros, de fermer ma gueule. A la JAP, je vais lui écrire une lettre par jour. J'ai commencé, ouais, ouais. Je vais lui tenir un journal, comme ça y aura pas de jalousie.

Le 6 février 2017

« Justice » pour Théo et tous les autres. Des policiers violent, tabassent, humilient des gens sans prendre de prison ; pour une claque j'ai pris un an ; pour une agression de directeur j'ai pris dix mois ; pour une bagarre j'ai pris deux ans. Depuis des années, des surveillants de Poitiers-Vivonne s'amuse à déshabiller de force, avec des coups, des détenus qu'ils n'arrivent pas à soumettre autrement que par la force. Est-ce un viol de se faire déshabiller en prenant des coups menotté ? Il suffirait d'une attaque sur des surveillants. Tant que les syndicats demandent plus de postes, plus de sécurité. En 2012 à Poitiers, j'ai passé des jours en promenade nu et menotté. J'ai passé quatre mois à me battre contre des boucliers et des pervers en manque d'autorité ; est-ce une agression ? Les questions restent en suspens pendant que des détenus subissent chaque jour des viols jamais punis. Ce sera pas mon cas, j'ai choisi autre chose, tout ça pour dire que ça fait des années que les chiens de l'Etat agressent, violent, tapent sans conséquences. Pourtant à chaque jugement, on me rappelle que chaque acte posé par un individu est suivi de conséquences et punitions. Là, arrêtons d'être naïfs ou bêtes ou tout simplement aveugles. Il faudrait une caméra sur chaque policier, surveillant ; on y verrait plus clair sur le pourquoi ils sont agressés.

A plus, bisous à vous tous.

La piraterie



« JE RESTE ICI BOUCHE BÉE DEVANT L'ÉTAT DES PRISONS FRANÇAISES »

Georg Huß, prisonnier allemand en lutte

Nous avons reçu au mois de janvier un courrier du Genepi nous signalant le combat d'un prisonnier allemand, incarcéré à la maison d'arrêt (MA) de Mulhouse. Nous lui avons écrit rapidement afin qu'il explique plus précisément sa lutte. Georg avait entamé une grève de la faim, puis de la soif, et souhaitait médiatiser son action. Devant le mutisme de l'administration pénitentiaire (AP) – qui estimait certainement ses privations insuffisantes malgré une perte de poids de plus de dix kilos en quelques jours – et son refus de le transférer à l'hôpital, Georg a dû arrêter sa grève. Il n'a pas abandonné pour autant sa bagarre pour la reconnaissance des droits des prisonniers malgré les mauvais traitements dont l'AP est coutumière et le peu de complicité qu'il semble trouver auprès des autres prisonniers. La correspondance est compliquée : Georg Huß ne parle pas le français, et nos connaissances en allemand sont très réduites. Nous publions ici quelques extraits de ses courriers : ils expriment sa volonté de créer dans les prisons françaises un syndicat de prisonniers à l'image de celui qui existe en Allemagne et en Autriche (et qu'il a contribué à fonder, voir encart) et décrivent la sinistre MA de Mulhouse. Vous pouvez en trouver d'autres sur le site du journal.



Maison d'arrêt de Mulhouse, janvier 2017

J'ai commencé ma grève de la faim le 1^{er} janvier 2017.

Voici une liste de mes revendications à ce jour :

- Fermeture de la MA de Mulhouse dans trois mois.
- Inspection immédiate et détaillée de la MA de Mulhouse par des organismes gouvernementaux / des agents non étatiques / des consulats responsables pour les étrangers dans la MA de Mulhouse / des syndicats des gardiens de la MA de Mulhouse.
- Amélioration immédiate des conditions matérielles et des insuffisances en matière d'hygiène (moisissure noire, etc.).
- Enquête immédiate et collecte de preuves par le procureur.
- Consultations et soins médicaux spécialisés par des spécialistes extérieurs pour les prisonniers, si nécessaire.
- Autorisation de recevoir de l'argent par courrier et facilitation des procédures internes qui entravent les versements.
- Mise à disposition d'interprètes ; délivrance de

tous les formulaires, documents, dossiers et annonces aux prisonniers dans leur propre langue.
– Égalité de traitement pour tous les prisonniers, tant au niveau national et européen que mondial.

Concernant ma sécurité personnelle :

- Pas de transfert de la maison d'arrêt de Mulhouse à mon corps défendant.
- Communication des mesures seulement en présence de mon avocat choisi et d'un interprète.
- Liberté de communication avec des représentants des syndicats de prisonniers allemands et autrichiens, avec l'ambassade d'Allemagne, Amnesty International Frankfurt, le docteur Ernst Pöschl, et avec les représentants des médias.
- Visite immédiate d'un membre du clergé germanophone de mon choix.
- Visite dans les meilleurs délais de mon psychologue.

J'appelle tous les prisonniers à s'unir, pour créer des syndicats et pour exprimer leur solidarité – en France, mais aussi globalement !

Solidarité dans la lutte pour les droits des prisonniers et le respect des droits des prisonniers !

GG-BO : un syndicat de prisonniers en Allemagne et Autriche

Le syndicat allemand GG-BO a été fondé en mai 2014 par plusieurs prisonniers de la prison de Tegel à Berlin.

Il a exprimé trois objectifs :

1/ Liberté syndicale dans les prisons. C'est une question controversée : une cour régionale a confirmé ce droit, mais la répression contre les prisonniers syndiqués se poursuit. 2/ Salaire minimum légal : en Allemagne, il existe un salaire minimum légal, mais il ne s'applique pas aux prisonniers. 3/ Sécurité sociale complète : les prisonniers ont l'assurance chômage et accidents mais ni l'assurance maladie ni la retraite.

Mais le syndicat s'occupe aussi d'autres affaires et des problèmes des prisonniers, comme ceux qui concernent les services sanitaires et sociaux de la prison, les problèmes psychologiques de certains prisonniers, etc.

Le syndicat allemand est composé du syndicat de prisonniers national, situé à Berlin, dont le porte-parole est Oliver Rast, un de ses fondateurs, et de groupes de solidarité au Bade-Wurtemberg, à

Berlin, dans le Bayern, la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Saxe et la Thuringe.

Le syndicat est en contact permanent avec des prisonniers de diverses prisons et publie leurs revendications. Il compte environ 850 membres répartis dans 70 prisons allemandes. Il fait aussi un travail médiatique intensif, et il est en contact avec des partis politiques en Allemagne, notamment Die Linke.

Le syndicat autrichien GG/BO-R.A.U.S. a été fondé en 2015 sur le modèle allemand par trois prisonniers enfermés ensemble à la prison de Graz-Karlau. L'un d'eux était Georg Huß. Il a fait de la prison en Allemagne, en Autriche, et maintenant en France. En tout, il a passé environ sept ans en prison. En janvier 2016, Georg Huß et un autre fondateur du syndicat, Oliver Riepan, ont commencé une grève de la faim, et Georg Huß s'est cousu la bouche. Le troisième cofondateur, Herwig Baumgartner, a été transféré dans une autre prison. Georg a été libéré après deux ans et demi et renvoyé en Allemagne. Il fait l'objet d'une interdiction d'entrée et de séjour de dix ans en Autriche.

La création du syndicat autrichien

a été très difficile du fait de la séparation des trois activistes, mais aussi parce que les autorités autrichiennes n'acceptent pas la liberté syndicale en prison au prétexte que le travail en prison ne serait pas un travail salarié normal mais une « mesure de resocialisation ». En novembre 2016 à Vienne, Oliver Rast, qui est libre depuis 2014, a créé un comité de soutien au syndicat. Les demandes de ce comité sont :

- Reconnaissance des droits du travail et des droits sociaux pour les prisonniers
- Assistance médicale dans la prison
- Fin de l'isolement carcéral
- Liberté d'association en prison
- Liberté de presse et d'information pour les prisonniers
- Traitement égal pour tous les prisonniers

Le groupe est en contact avec les fondateurs du syndicat et avec d'autres prisonniers, et s'emploie à multiplier les contacts dans les prisons.

Liens : ggbo.de/ ou ggraus.blogspot.at/



Maison d'arrêt de Mulhouse le 13 février 2017

Salut *l'Envolée*. Merci pour la lettre, votre émission et la publication dans *l'Envolée*.

[...] Les prisonniers qui travaillent dans les prisons françaises ont les mêmes problèmes qu'en Allemagne et en Autriche : aucune couverture sociale, pas de retraite, des salaires de misère comme en Chine, etc. Ma spécialité, c'est les droits fondamentaux. C'est de ça dont nous avons besoin en ce moment en prison, nous les prisonniers – et ils sont sans cesse bafoués ! A Mulhouse, c'est poussé à l'extrême ; je ne pensais pas que ça pouvait se passer comme ça en Europe. [...] Le temps que j'ai à passer ici est trop court, et je ne parle ni ne comprends le français, mais je souhaite la création d'un

GG-BO français. Je ferai tout ce que je peux pour soutenir un syndicat des prisonniers en France ! Nous, prisonniers d'Europe, nous devons nous unir... Je ne sais pas si vous comprenez ma tactique : si on sort les problèmes de leurs contextes nationaux, les systèmes nationaux ne pourront pas arrêter le processus ! Il faut impliquer d'autres ministères, des ambassades et tout ça ; et, je pense, les prisonniers qui travaillent en Europe. [...]

Georg

Mulhouse semble être un cas spécial, en tous cas je l'espère : ils se comportent particulièrement salement avec moi. Je ne peux toucher à l'argent qui m'a été envoyé, je ne peux rien acheter, pas même une chose aussi simple et évidente que le nécessaire pour nettoyer sa cellule ; même des articles de toilette me sont refusés... il faut dire que personne ici ne reçoit ces articles d'hygiène élémentaires alors même qu'on y a droit ! Vous connaissez vous-mêmes les droits que nous avons, et vous pouvez vous imaginer à quoi ressemble une cellule sans ces articles de nettoyage... Mais ici rien de tout ça, RIEN ! S'ils pouvaient nous refuser la nourriture, ils le feraient, c'est clair.

Je ne peux même pas utiliser mon argent ou celui qui m'est envoyé – environ 400 euros ; on me dit : « trésor public », sans même me donner de reçu. [même l'argent qu'un prêtre ouvrier du diocèse d'Eisenstadt en Autriche lui a envoyé ne lui a pas été remis ni crédité, ce qui est interdit par la loi, puisque des organisations charitables peuvent envoyer de l'argent aux détenus.]

Vous pouvez vous imaginer sans peine l'humiliation ressentie de devoir mendier sucre, café, tabac... j'en suis même réduit à ne pas jeter mes mégots ! OK, ils sont particulièrement infects avec moi, mais ça semble être la règle ici !

Que dire au sujet de mon/notre combat ? Je suis un prisonnier – syndicaliste – agissant pour les droits des détenus, et comme je me retrouve ironiquement dans les taules les plus bizarres, je tente de rendre publics les abus, avec comme arme – je n'en ai pas d'autres – la mise en jeu de mon intégrité corporelle. Je reste ici bouche bée devant l'état des prisons françaises, comme si la France se trouvait au niveau carcéral de la Turquie ou de l'Afrique. Mais bon, je sais pas pourquoi je vous raconte tout ça, vous le savez déjà !

Je conçois les choses à une échelle européenne, et c'est ça qui rend le mouvement des prisonniers si puissant. En France, en Allemagne, en Autriche, la justice va bien chercher à écraser ceux qui résistent, mais au moment où on commence à en parler dans d'autres pays, la situation devient un peu différente...

Il semble qu'on ait des problèmes de « luxe » en Allemagne ; ici, même pas la peine de s'attaquer aux questions de sécurité sociale, de retraite ou de salaire minimum ; ici, la lutte c'est seulement pour survivre. Je croyais avoir vu le pire en Autriche, mais là, même moi, je ne trouve pas mes mots ! Avant la déclaration des droits de l'homme et son

article 11, ici, d'abord et en priorité, c'est le papier à chiottes.

Si les prisons sont un miroir de la société, alors en France vous êtes très mal lotis, et ces valeurs occidentales que vous voulez défendre dans le monde entier, laissez-les en France : on ne peut pas infliger ça au reste du monde.

Georg



MULHOUSE : VIEILLE TAULE,
MISERE ACTUELLE

Pour mémoire, après un passage du Contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2010, un article de Europe 1 – qui, fait rarissime, laissait la parole à des prisonniers – dénonçait déjà en ces termes la situation à la MA de Mulhouse :

« *Un rapport dénonce les conditions de vie « indignes » des prisonniers dans un bâtiment de 1865. Dans son rapport, le contrôleur général des lieux de privation de liberté indique qu'il n'a jamais été confronté à une situation aussi dégradée depuis le début de sa mission. Jean-Marie Delarue a dénoncé mardi les conditions de vie indignes dans lesquelles les détenus de la prison de Mulhouse sont obligés de vivre. L'édifice, d'une capacité de 280 places, compte actuellement un peu plus de 300 détenus, avec parfois des pointes pouvant dépasser les 400 personnes. Les bâtiments ont été construits en 1865 et certaines cellules sont encore en terre battue. A l'intérieur, les toilettes sont si exigües qu'il est impossible de s'y asseoir correctement. « C'est sale, il y a des puanteurs épouvantables. Vous rentrez là-dedans, vous vous demandez ce que vous faites là. Quand vous avez un détenu qui est malade, qui a des coliques, avec les WC au milieu, bonjour... », raconte cet ancien détenu, sorti récemment. « Les douches, c'est pareil : champignons, moisissures... Il y avait des soucis de chaudière, bien sûr. Des fois il n'y avait pas d'eau chaude. On avait l'eau froide en plein hiver », ajoute un autre prisonnier récemment libéré ».*

DERRIÈRE LES BARREAUX, LA VISITE

Prison des femmes de Santa Martha Acatitla, Mexico

par les Trois passants

« Les trois passants » est un collectif qui soutient quelques prisonnier-e-s mexicain-e-s qui s'inscrivent dans l'adhésion à la Sexta, proposition politique et organisationnelle lancée par les zapatistes en 2006. Depuis 2009, ils cheminent et soutiennent des prisonnier.e.s anarchistes, quelques prisonnier.e.s en lutte et ceux et celles qui se revendiquent eux-mêmes prisonnier-e-s de la guerre sociale. Ils tiennent un blog d'infos où ils diffusent lettres et communiqués des prisonnier-e-s et organisent des événements de soutien : « *Nous ne travaillons pas pour les prisonnier-e-s mais avec elles et eux dans une logique anticarcérale, dans une logique d'échange et de soutien mutuel, nous allons visiter chaque année des prisonnier-e-s, les groupes de soutien et les familles au Mexique, en ce sens nous cheminons avec elles et eux pour la liberté de nous tous et toutes.* » (liberonsles.wordpress.com)



Le trajet vers la prison de Santa Martha Acatitla (Centro Femenil de Readaptación Social) peut être très long. Quand on vient du sud de la ville de Mexico en matinée, le trajet peut durer plus d'une heure et demie, parfois deux. Le trajet est long comme l'attente. ATTENDRE, toujours attendre – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur – l'arrivée, la queue, le contrôle, la douane, les commentaires mal placés et sexistes, la fouille, l'extorsion, l'humeur de la matonne, la tronche du gardien, la visite, la rencontre, l'autorisation du passage de *despensa* (shampooing, aliments, papier toilette, serviettes...), attendre l'accolade, les nouvelles. Au contraire des prisons pour hommes (*reclusorios*), autour de cette prison pour femmes il n'y a rien : ni marchés alimentaires, ni restaurants, ni stands de tacos, ni petits magasins pour s'approvisionner, ni toilettes publiques, ni papeterie, ni pharmacie : il y a juste un petit stand improvisé avec des bâches en plastique pour garder les affaires des visiteurs jusqu'à 17 heures...

Pour arriver jusqu'ici, le bus est rempli à ras bord. On voit tout particulièrement des femmes de tous âges, des femmes chargées de sacs, de paniers, de Tupperware et de *costales* [grand sac tissé pour les grains], femmes portant des sacs chargés eux aussi à ras bord de produits alimentaires de base, de plats préparés, de fruits, de galettes, de vêtements pour les détenues, de couches et de jouets pour les enfants des détenues – nombreux dans ce « centre ». Dans le bus on sait quelles sont les personnes qui rendent visite à leurs proches et amies en prison car elles sont toutes habillées des couleurs autorisées par l'administration pénitentiaire : orange, violet, rose, rouge, vert clair, jaune, mauve, surtout des chaussures serrées, pas de bottes ni de capuche, pas de décolleté ni de mini-jupe... Une fois tous les contrôles passés, on est là, « à l'intérieur » et l'on essaie de profiter au maximum du

temps qu'ils nous donnent. Si l'on a de la chance et si l'on a l'autorisation, on peut rester de 11 heures à 17 heures à parler, échanger, manger, chanter et rêver avec les détenue-s.

Certaines ont envie de rester plus longtemps, jusqu'à l'aube. Quant à elles, les détenues, elles ne rêvent que d'une chose : nous accompagner dehors, s'enfuir avec nous et laisser les barreaux bien loin derrière elles, loin de leur vue et de leur quotidien.

Sur plus de 248 000 prisonnier-e-s [recensement de 2014] 12 331 sont des femmes. Plus de 50 % attendent leur procès derrière les barreaux et nombreuses sont celles qui n'ont encore parlé ni à un avocat, ni au juge d'instruction. Dans de nombreux cas, elles subissent des abus sexuels dès leur entrée en détention. Les différentes formes de violence sexuelle consistent à se faire molester, insulter, harceler... ce sont aussi des faveurs sexuelles en échange de certaines nécessités, ou pour payer les extorsions. Le contrôle des visites est minutieux, mais le passage et la vente de drogue sont par contre courants et fluides, et de nombreuses femmes travaillent un max pour pouvoir payer la *pedra*, le crack, qui circule à la vue de tous-tes. La corruption et l'exploitation de la prostitution sont mentionnées dans de nombreux témoignages. Dans la ville de Mexico par exemple, les prisonnières ont signalé avoir été torturées, asphyxiées avec un sac en plastique sur la tête pour les empêcher de respirer, avoir reçu des coups, des chocs électriques, subi violences psychologiques et viols. Les femmes ne comptent pas sur un suivi gynécologique adéquat et consenti car dans beaucoup de cas, la contraception est forcée : les contraceptifs leur sont prescrits sans leur demander leurs antécédents – ni leurs avis.

Ici, à Santa Martha, il y a de la couleur partout, de nombreux ateliers de peinture, d'écriture,

de danse, de théâtre, de chorégraphie existent. « Ça aide » à échapper à la douleur, au lent écoulement des heures et des jours passés entre les murs ; pour certaines, c'est vital de résister au système carcéral par la créativité pour continuer à vivre en attendant la sortie...

De nombreuses fresques habillent cette prison dont elles effacent le gris et la rouille. L'une d'entre elles représente des pendules de sable : de petits sabliers dessinés qui racontent toutes sortes d'histoires, des moments vécus, des attentes, des rêves de fuite... Des pendules qui veulent que le temps passe vite pour enfin retrouver les rues, les paysages, les lieux, les visages chers du dehors...

Une autre fresque représente l'entrée et/ou la sortie de prison ; une porte ayant la forme d'un livre de la Constitution et du Code pénal permet la sortie, ou plutôt l'empêche. La fresque reste ambiguë, les visages et les corps des femmes peints sur cette fresque sont flous, effacés – comme la possibilité de retrouver au plus vite la liberté, la vie écoulée...

A la fin de la visite, un dernier regard complice aux détenue(s) s'impose, avec ces mots : « à très vite », « tenez bon ». Un dernier regard s'impose qui n'oubliera pas la couleur des murs, la couleur du courage, de la force, de la colère, de la tristesse, du désespoir, de l'envie, du désir de fuir, de s'évader, de disparaître de ce lieu... de sortir !



Dans le cadre de ces visites, les Trois passants ont rencontré Natacha, une française de 43 ans qui a passé neuf ans dans la prison pour femmes de Santa Martha Acatitla. Elle avait écrit au journal dans le n° 44. Elle a élaboré plusieurs fanzines qui rendent compte de la vie et de la survie en prison, de ce que c'est d'être une femme en prison, du temps, du travail, de l'enfermement, de la résistance à travers l'art... Voici l'un de ses nombreux poèmes :

- LES ODEURS -

L'odeur des égouts, l'odeur de la douche,
l'odeur des sanitaires, l'odeur des tuyaux,
l'odeur de l'évier,
l'odeur persistante des poubelles, l'odeur
pestilentielle des incinérateurs
des abords de la ville, l'odeur des produits
chimiques
des industries de la région portée par le vent.
L'odeur de crasse, l'odeur de pieds,
l'odeur de sueur, l'odeur de graisse,
l'odeur qui sort de la cuisine,
l'odeur de la peur, du tourment, du dégoût, de
l'impatience,
de l'intolérance, l'odeur de la répression,
l'odeur de l'eau pourrie
qui sort tous les jours du robinet.
L'odeur de vomi, de pisse de chat et d'humain,
l'odeur du tabac froid, l'odeur des punaises,
des cafards, du linge mal lavé, l'odeur de
vieux, d'humidité,
de champignons, de poussière, l'odeur du
désespoir, de l'injustice,
l'odeur de l'inégalité, l'odeur du crack, *la
piedra*, du solvant, de la marijuana,
l'odeur de la pâte à modeler, de la colle 5 000,

l'odeur des ongles fraîchement collés,
l'odeur du polyester, l'odeur de l'huile brûlée,
rance, de l'enfermement,
l'odeur des murs sales, des chewing-gums
écrasés sur le sol par centaines,
l'odeur de l'essence, l'odeur des freins et des
pneus cramés, l'odeur des pesticides.
Odeur de sexe sale, odeur de prostitution,
odeur de lucre,
odeur d'adultère, de sans vergogne, odeur de
pauvreté, odeur de médiocrité.
Ça sent toujours mauvais
sauf quand l'être se lave, se parfume ou
nettoie son espace de vie
ou quand il cuisine un mets très savoureux et
y ajoute beaucoup d'amour.
Mais parfois j'aime sentir l'herbe fraîchement
coupée
ou bien les fleurs que mes amis viennent de
m'apporter
ou les fruits frais (pas OGM) que les mères
portent dans leurs paniers.

- Natacha Lopvet Mrikhi -



Les murmures d'un c. r. i

Henriques Makassi,

Edilivre, 2016

Henriques Makassi a passé sept piges derrière les barreaux, par intermittence. En décembre il est passé à la radio présenter son roman qu'il a écrit pendant ces années enfermées. C'est un kaléidoscope de personnages qui se succèdent pour raconter la même histoire : celle de Jimmy, un antihéros devenu violent par nécessité. Henriques nous a rendu visite pendant l'écriture du canard. Il a choisi pour nous un extrait de ce roman à tiroir : la sortie de taule du père de Jimmy, un type qui en veut à la terre entière.

Vous pouvez vous procurer le livre à la librairie Présence africaine (Paris) ou à Envie de lire (Ivry-sur-Seine). Vous pouvez aussi le commander par Internet (Edilivre) ou prendre contact directement avec l'auteur par Facebook : Henriques Makassi.

Pour les prisonniers, prenez contact avec le journal, on fera suivre avec grand plaisir.



Décidément, je peux pas m'les piffrer ces narvalos d'la République ! S'ils savaient comme leurs uniformes taillés à la sauce administrative m'indisposent, pas mal d'entre eux f'raient une syncope. Ils m'verraient autrement qu'un quadra libérable qui a la bave aux lèvres !

R'gardez-moi ces clowns engoncés derrière l'bureau des greffes merdiques ! Aussi merdiques et impersonnels que leurs cerveaux ! Tout dans les clés, rien dans l'cigare, tu vois c'que j'veux dire ?! Même comparer des cigares à leurs cerveaux, c'est un honneur que je leur fais parce qu'au moins les cigares crachent de la fumée de temps en temps !

Allez, tiens mes doigts, prends mes empreintes, vasy ! Si tu pouvais les foutre là où j'pense, j'me fais chanoine demain ! Ça y est ? C'est bon ? T'as bien r'luqué tes dossiers, 'spèce de maton à la mords-moi-le-nœud ? T'es sûr qu'c'est bien moi ? Tu t'es pas trompé d'racl'o ?! Non mais, passqu'au bout de huit piges de calèche, ils sont pas sûrs d'libérer le bon gadjo, les cons !

– C'est bon, récupérez votre pécule, libérable ! me dit l'maton.

Tu permets qu'j'm'essuie les doigts, flic raté, va ?! Encore heureux que j'puisse récupérer mon blé, connard !

Mes paquetages sont dans mes mains ! Avec deux autres lascars, un surveillant nous emmène dans une cellule d'attente pourrie dont ils ont le secret, ici au D4 !

C'est pas possible, même au jour d'ta sortie, ils t'font attendre dans une cellule ! J'parierais que s'ils pouvaient, ils f'raient libérer la cellule avec moi dedans, tu vois l'tableau ?

En attendant assis sur la pierre collée au mur, je suis imperturbable et les deux autres branleurs de cité versent dans l'allégresse ! Ils ont une banane jusqu'aux oreilles. A les entendre ? On croirait qu'ils ont touché l'jackpot ! Ils y vont dans les sempiternelles foutaises, genre « La prison, c'est dur la sortie, c'est sûr » ou « J'ai fait mon temps », à croire qu'ils reviennent d'Indochine, laisse tomber les machins, hé !

– T'as tapé combien ? demande l'un.

– Dix-huit mois, et toi ? fait l'autre.

– Deux ans, répond le premier, en ajoutant : Tout passe, il n'y a que les murs qui restent en place !

– Hamdoulilah, dieu est grand ! renchérit l'autre.

Tu parles !? Ça a fait deux ans de prison et ça croit gravir l'Himalaya, c'est c'que j'me dis quand l'un d'eux s'adresse à moi.

– Et toi, l'ancien ? Ça va tranquille ?

J'me demande qu'est-ce que ça peut lui foutre ! J'm'énervé pas ! J'envoie mon sourire retors :

– On est encore dedans ! que j'fais.

C'la dit, j'retourne dans mon silence, j'sais pas pourquoi c'est deux rigolos me zieutent comme des merlans frits !

Ils r'prennent leur discussion, tant mieux !



Ça valait pas la peine mais ça valait le coup

Hafed Benotman

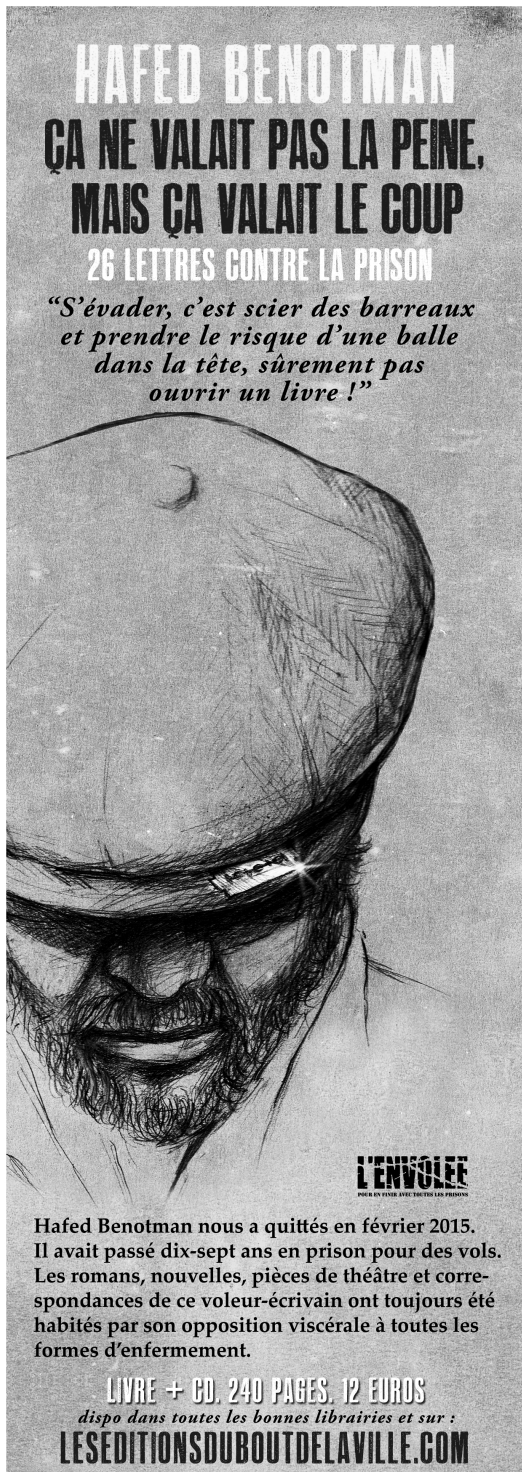
En 2001, Hafed Benotman fonde l'émission de radio *L'Envolée* sur Fréquence Paris plurielle et le canard du même nom avec quelques complices. A sa mort, en 2015, l'équipe du journal décide de lui rendre hommage dans un numéro qui réunissait la plupart des courriers et articles publiés au fil des ans dans *L'Envolée*. Une façon de continuer à se marrer,

gamberger et se bagarrer avec lui contre toutes les prisons... et la connerie ambiante. Dans le livre qui vient de paraître aux *Éditions du bout de la ville*, nous avons ajouté des textes, des extraits d'interventions à la radio, de longs passages d'entretiens qu'il a donné à des revues et une nouvelle inédite. Et puis, pour partager encore un peu de sa gouaille et de son sens de la répartie nous avons choisi quelques unes de ses envolées pour en faire un disque.

Le bouquin est disponible en librairie ou en envoyant un mail à : leséditionsduboutdelaville@yahoo.fr.

Pour les prisonniers et prisonnières, il est évidemment gratuit, demandez-le en écrivant au journal et on vous l'envoie.

En attendant, quelques missiles, et à la tienne Hafed.



« Mes livres, tout comme le journal, ne sont pas là pour faire bouger le système carcéral ou la justice. Je ne suis pas un réformiste. Je ne cherche pas à améliorer la prison ou la justice. L'écriture est une lutte qui n'a rien à voir avec une évasion hors des murs. S'évader, c'est scier des barreaux et prendre le risque d'une balle dans la tête, sûrement pas ouvrir un livre ! J'ai tellement de respect pour le mot évasion que je refuse de le brader. Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison, l'écriture joue pour moi le rôle d'une confrontation au réel. Je suis quelqu'un qui n'est pas dans l'imaginaire. Quand Martin Luther King dit : « j'ai fait un rêve », il y a sans doute quelqu'un qui depuis les prisons américaines lui répond : « Martin, si tu as rêvé, c'est que tu dormais. » J'essaie surtout par l'écriture de montrer les failles. Par exemple, lorsque je dis que je n'ai pas de sang sur les mains, je mens puisque je fais partie d'une humanité qui commet des crimes collectifs auxquels je participe. Le Rwanda, l'Afghanistan, l'Irak. C'est aussi ce que je mets en perspective dans mes romans, le parallélisme entre le crime individuel et le crime collectif. Il est évidemment plus facile de crier haro sur le baudet ou le fou qui tue et viole un enfant car cela permet de se dédouaner du crime collectif. On désigne le monstre, et les citoyens par ailleurs impuissants devant les crimes collectifs réagissent en demeurant lâches sur tous les autres crimes. Et on accable le baudet. Je ne veux surtout pas changer la justice. Je n'ai pas envie d'améliorer mon ennemi. »



Ciao Roger

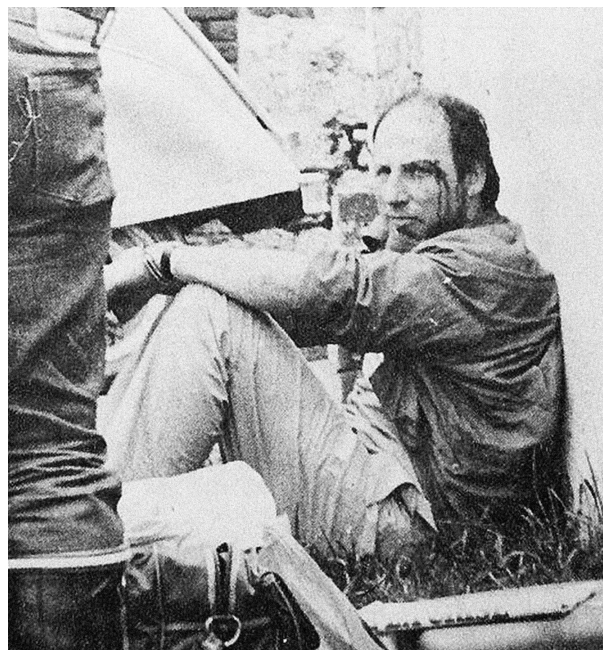
Roger Knobelspiess est mort à la fin du mois de février de cette année. Impossible de ne pas saluer celui qui s'est battu sans cesse contre le système carcéral et judiciaire au cours de ses vingt-six années de détention. Aux côtés de Jacques Mesrine, Taleb Hadjaj et bien d'autres, il avait engagé un combat pour l'abolition des quartiers de haute sécurité (QHS), véritables mouiroirs créés par Peyrefitte dans lesquels l'administration pénitentiaire emmurait tous ceux qui représentaient un danger pour elle. Nous publions ici un texte collectif écrit au début de cette lutte. Roger Knobelspiess est aussi, entre autres, l'auteur de *QHS* (1980, Stock et 2007, Le Rocher) qui avait été préfacé par Foucault. Ce livre est hélas plus que jamais d'actualité.

« Les quartiers de haute sécurité sont la forme futuriste de la peine capitale. On y assassine le mental en mettant en place le système de l'oppression carcérale à outrance, conduisant à la mort par misère psychologique. Loin de protéger la société, c'est l'usine à fabriquer les fauves et assassins de demain.

Depuis toujours, NOUS, détenus des quartiers de haute sécurité, demandons « le dialogue » pour l'établissement d'un programme de détention conforme aux promesses et engagements faits et « non tenus » par le chef de l'État en 1974.

Nous réclamons des réunions de groupes, du travail, la possibilité d'étudier avec le concours de professeurs, le respect de notre religion dont la pratique nous est interdite, des activités sportives et intellectuelles pour être autre chose que les « objets pénitentiaires » du totalitarisme de la politique carcérale actuelle. Nous réclamons « une prise de position des mouvements et partis de l'opposition » face à ces goulags français. Nous demandons l'intervention de la Commission des droits de l'homme, des avocats et le soutien du Comité d'action des prisonniers (CAP). Nous ne réclamons rien d'autre que le droit d'être autre chose que du « bétail carcéral », voué à l'assassinat mental orchestré par le pouvoir dictatorial des Bonaldi, des Beaune, des Bance et de leurs semblables.

Par la « non-violence », nous, Taleb Hadjadj, Roger Knobelspiess, Jacques Mesrine, François Besse, Jean-Marie Boudin, Michel Desposito, Daniel Debrielle et tant d'autres, avons dans la « grève de la faim », cherché à sensibiliser l'opinion publique à plusieurs reprises au cours de l'année



1977. L'administration pénitentiaire a répondu par la répression sournoise, la violence, le racisme et le mitard. Nous nous refusons à nous taire et continuerons à dénoncer : l'abus de pouvoir, l'injustice, le sadisme, l'arbitraire, le non-respect de nos droits... armes employées pour nous détruire. Pour début janvier, soutenus par le CAP, le Comité Travailleur Justice et d'autres soutiens, nous allons, avec d'autres QHS, entamer des mouvements collectifs de « grève de la faim » pour dénoncer ces quartiers d'extermination et en exiger l'abrogation officielle. Ce mouvement de grève de la faim est fixé au 9 janvier 1978. Nous rappelons à cet effet que cela concerne toute la population pénale et lui demandons d'être solidaire avec nous pour nous soutenir (pacifiquement) en observant, ne serait-ce que quelques jours, la grève de la faim. Que les détenus se réveillent, ne se laissent plus enterrer vivants, n'attendent pas d'être transférés dans les QHS pour prendre la parole et faire connaître leurs problèmes face à ces constructions et réglementations démentielles. N'attendez pas d'être acculés à la torture par l'isolement et la privation sensorielle, comme c'est le cas pour nous en ces quartiers d'assassinat lent et propre vers lesquels l'administration évacue tous les détenus qui luttent pour sauvegarder leur dignité humaine en refusant de se laisser amputer de la parole par des « traitement concentrationnaires ».

Préavis de grève dans les QHS, *Matin d'un blues*,
N°1, 1978



LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on trouve *L'Envolée*. Nous remercions d'avance ceux qui nous indiqueront d'autres lieux où nous pourrions déposer le journal.

ANGERS: LES NUITS BLEUES
AUCH: LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU
BAYONNE: ELKAR
BAGNOLET: LE REMOULEUR
BESAŒON: L'AUTODIDACTE
BORDEAUX: LA LIBRAIRIE DU MUGUET
BREST: D. ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE
CAEN: LOCAL APACHE
CLERMONT-FERRAND: LOCAL DE LA CNT-AIT
DIJON: BLACK MARKET **DOUARNENEZ:** L'IVRAIE
GRENOBLE: LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE / LA BAF
IVRY SUR SEINE: ENVIE DE LIRE
LILLE: CCL / L'INSOUMISE **LIMOGES:** UNDERSOUND
LYON: BUFFET FROID / LA FOURMI ROUGE / LA GRYFFE / LA LUTTINE / LE BAL DES ARDENTS / LE TASSE LIVRE / OUVRIER L'ŒIL / TERRE DES LIVRES / UN PETIT NOIR
MARSEILLE: L'ÉQUITABLE CAFÉ / L'ODEUR DU TEMPS / LE MOLOTOV / CQFD / LE BOUQUINEUR / MANIFESTEN / TRANSIT / L'ARBRE A THE / OCCUS POCUS / MAUPETIT / MILLE BABORDS / LA PASSERELLE / LE KIOSQUE / ARTICLE13
MONTPELLIER: SCRUPULES
MONTREUIL-SOUS-BOIS: LA PAROLE ERRANTE
NANCY: CCAN, CENTRE CULTUREL AUTOGERE
NANTES: B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST
PARIS III: COMME UN ROMAN
PARIS V: LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE / LE POINT DU JOUR
PARIS XI: ENTROPIE / LA FRICHE / LIBRALIBRE / LIBRE ÈRE / LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / PAGE 189 / MANŒUVRE / LA MUSARDINE
PARIS XIX: LE MERLE MOQUEUR / TEXTURE
PARIS XX: L'ATELIER / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN
REIMS: LE CRI DU PEUPLE
RENNES: PLANETE IO
ROMANS-SUR-ISÈRE: LIBRAIRIE DES CORDELIERS
ROUEN: L'INSOUMISE
SAINT-DENIS: FOLIES D'ENCRE
SAINT-ÉTIENNE: L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE / LUNE ET L'AUTRE
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT: LIBRAIRIE ANCIENNE
STRASBOURG: QUAI DES BRUMES
TOULOUSE: LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA
VALENCE: NOTRE TEMPS / LE LABORATOIRE ANARCHISTE
BRUXELLES: ACRATA / LA BORGNE AGASSE / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM / LIBRAIRIE VOLDERS
LIÈGE: ENTRE-TEMPS

Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

Brest: EXTRA-MUROS - Un lundi sur deux de 19 h à 20 h
Radio U - 101,1 FM. 02 98 03 82 61. 6, rue Pen Ar Creach, 29200 Brest
et sur internet: groupe.brest@genepi.fr
Prison couverte: MA de l'hermitage

Bordeaux: L'AUTRE PARLOIR (GENEPI) - Le mercredi de 18 h 45 à 20 h 30
La clé des ondes - 90.10 FM
Tél. du direct: 05 56 50 69 99 à partir de 19 h pour les messages
Prison couverte: MA de Gradignan

Caen: LA DÉMANGEAISON DES AILES - Un dimanche sur deux à 15h. Radio Bazarnom - 92.3 FM
65, rue des rosiers, 14000 Caen / Mail: lademangeaisondesailles@laposte.net
Prison couverte: CP de Caen-Beaulieu

Dijon: SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 17h à 18h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte: MA de Dijon / Mail: wakinyan@no-log.org

Grenoble: LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3^e mercredi du mois de 19h à 20h
Radio Kaléidoscope - 97 FM / Prison couverte: MA de Varcis / CSL Saint-Bruno
PARLOIRS LIBRES - Tous les jeudis de 21 h à 22 h. Radio News FM - 101.2 FM
Pour les messages: 04 56 14 23 54 / 57 quai du Drac, 38600 Fontaine; ivoox.com

Lyon: LA PETITE CUILLÈRE. Tous les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois de 20h à 21h sur radio canut 102.2 fm à Lyon et alentour (entre 5km et 20 km) ou partout ailleurs sur radiocanut.org. Retransmis en direct sur Radio Dio (Saint-Etienne)
Répondeur: 07 81 35 93 71 Mail: lapetitecuillere@riseup.net
Atelier d'écriture, 91 rue Montesquieu, 69007 Lyon.

Marseille: Radio Galère - 88.4 FM
PASSE-MURAILLES - 4^e lundi du mois de 20h à 21 h 30
Pour les messages: 07 51 07 80 77; <https://passemuraille.noblog.org/>
Tél. du direct: 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille
Mail: passe-muraille@riseup.net / Podcast: <http://soundcloud.com/passe-muraille>
PARLOIR LIBRE - Le jeudi de 20h30 à 22h00 et le samedi de 19h à 21h
Tél. du direct: 04 91 08 28 10 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille
Prisons couvertes: MA des Baumettes / EPM La Valentine / MA de Tarascon / Centrale d'Arles / Luynes

Région parisienne: L'ENVOLEE - Le vendredi de 19h à 20h 30
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM
et sur internet: www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr. (Rediffusion le mardi à 8h)
Tél. du direct: 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil
RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20h30 à 22h30 / Radio Libertaire - 89.4 FM
Prisons couvertes: MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

Rouen: AU DELÀ DES MURS - Le 1^{er} et 3^e samedi du mois de 17h à 18h30 sur radio HDR 99.1 FM
www.radiohdr.radio.fr Téléphone du direct: 02 35 12 68 92
Mail: audeladesmurs@laposte.net / Prisons couvertes: MA de Rouen

Saint-Etienne/Lyon: PAPILLON - Les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 20h à 21h
Radio Dio - 89.5 FM (retransmis en direct à Lyon sur radio Canut -102.2FM)
et sur internet: www.radiodio.org. CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne
emissionpapillon@riseup.net
Prisons couvertes: MA La Talaudière (à Lyon: MA Corbas/EPM Mezieux)

Toulouse: BRUITS DE TÔLE ou L'ENVOLEE - Le jeudi de 19h à 20h / Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse
et sur internet: www.canalsud.net / Mail: canalsud31@wanadoo.fr
Tél. du direct: 05 61 53 36 95 - Tél. messages: 07 53 33 86 80
Prisons couvertes: MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban

L'ENVOLEE

43, RUE DE STALINGRAD / 93100 MONTREUIL

E-MAIL: CONTACT@LENOLEE.NET

www.lenvolee.net

**POUR VOUS ABONNER, ÉCRIVEZ-NOUS !
JOINDRE UN CHÈQUE DE 15 EUROS (OU PLUS)...
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS**

Maison d'arrêt des femmes de Nice

Le 1^{er} janvier 2017

Je suis incarcérée depuis quatre ans à la MAF de Nice, je ne risque pas d'être transférée avant au moins deux années – ce pourquoi un abonnement de la sorte me semble opportun...

Le 23 février 2017

...Pour tout vous dire, courant 2014, L'Envolée s'était déjà posé entre mes mains. La lecture s'était achevée dans une monumentale crise d'angoisse. Le temps a passé, j'ai appris à apprivoiser tout cela – et par « cela », j'entends la peur de mourir ici. J'ai pleuré. Pourtant, depuis longtemps, je n'avais plus pleuré ainsi. A chaque page que je tournais, je me sentais exister au travers des mots de ceux qui me ressemblent.

Un jour, presque par hasard, j'ai ouvert le code de procédure pénale. Convaincue que j'avais mis le doigt sur le Saint Graal des prisonniers, j'en ai copié des extraits, j'en ai distribué autour de moi, j'en ai plaidé certains articles en promenade. Pas d'écho. Un silence terrible. Je me suis sentie seule.

J'ai écrit à l'OIP (Observatoire internationale des prisons), au CGLPL (Contrôleur général des lieux de privation de liberté), à l'Igas (Inspection générale des affaires sociales), à la Direction Interrégionale Paca. J'ai eu des retours, c'est vrai, tous suivis d'un long silence.

Le 18 juin 2016, à 10 heures, vingt-et-une détenues ont refusé de réintégrer leurs cellules en bloquant la promenade. Je n'avais pas supporté, la veille, la mise en cellule d'une sixième personne. Deux matelas au sol, en plus des quatre lits existants, dans une cellule de 12m².

Une dizaine de transferts dits « d'urgence » eurent lieu la semaine suivante afin de « désengorger » la prison, comme ils disent. Le directeur m'a convoquée : « On sait d'où vient ce mouvement. Méfiez-vous du transfert disciplinaire. »

Je ne peux pas en vouloir aux filles, nous ne sommes qu'une soixantaine, notre sous-nombre joue contre nous. Je n'en veux à personne – et à tout le monde, au monde entier à la fois.

Je tenais à vous dire tout cela. Je tenais à vous remercier, vous, Hafed, et tous les autres, parce qu'il existe des êtres, quelque part, qui ressentent ce que je ressens, et que maintenant je le sais : je ne suis pas seule.

Il m'est paru évident de parler de L'Envolée à mes proches et au plus grand nombre. Mais, du reste, comment puis-je aider ? Que croyez-vous que je sois capable de faire, depuis ma cellule ?

« Pour ta peine, tu auras ta conscience coupable »

(Shakespeare, Richard II, acte V, scène 6)

Mes meilleures pensées,
Alexia

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art.D444 du CPP).